



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 décembre 2019

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2019

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504054

Accorder une contribution financière totale de 15 260 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation du projet Halte-garderie, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2019 - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Dépenses provenant de la Ville-Centre

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504056

Accorder un soutien financier de 5 246,41 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2018-2023) - Approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole - Dépense provenant de la Ville-Centre

20.03 Appel d'offres public

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695032

Octroyer un contrat à l'agence Neptune Security Services inc. (Services de sécurités Neptune inc.) pour un montant total maximal de 925 451,42 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture de service de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique d'Outremont (option A) pour une durée de 24 mois, soit du 6 décembre 2019 au 5 décembre 2021, incluant deux options de renouvellement de 12 mois chacune – Appel d'offres public 19-17630 (2 soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du surplus (décembre 2019) et du budget de fonctionnement (2020 - 2021) – Modifier la résolution CA19 16 0290 afin de prolonger la durée du contrat du 14 novembre au 20 novembre 2019 – Autoriser une dépense de 17 787,73 \$ pour couvrir les service de Neptune Security Services inc. pour la période du 21 novembre au 5 décembre 2019 – Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

20.04 Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695033

Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour un montant total maximal de 15 469,89 \$ (incluant les taxes) pour les services d'animation et d'encadrement d'une consultation publique en droit d'initiative entre décembre 2019 et mai 2020 - Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom du conseil - Dépense provenant du surplus

20.05 Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1198358001

Octroyer un contrat de gré à gré à la firme « Îlot services-conseils en urbanisme inc. » pour la production d'un document d'orientations de travail visant la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une dépense de 12 589,76 \$ (taxes incluses) à cette fin - Dépense provenant du budget de fonctionnement et sera transférée au poste budgétaire de Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux

20.06 Obligations contractuelles

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504059

Autoriser le versement d'une somme de 42 063,40 \$, (taxes applicables incluses), à la firme Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2019 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1195901025

Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'octobre 2019

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1195901026

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de septembre et d'octobre 2019

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1195901024

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'octobre 2019

30.04 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1193489013

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2019

30.05 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1193489015

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695027

Adoption - Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont - Révision des règles régissant la tenue des séances du conseil et abrogation du Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)

40.02 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695028

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

40.03 Règlement - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1197397013

Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation

40.04 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695030

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Ajout d'une obligation de prévoir un corridor de sécurité pour les piétons et cyclistes

40.05 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069042

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Convertir la zone de débarcadère d'une durée maximale de 30 minutes en zone réservée pour les autobus scolaires devant l'école Paul-Gérin-Lajoie sise au 475, avenue Bloomfield

40.06 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069041

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Ducharme

40.07 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069040

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Stuart

40.08 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069039

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Déplacement vers l'ouest de la zone de débarcadère existante sur le côté sud de l'avenue Duverger à l'ouest de l'avenue Outremont suite à la construction d'une saillie de trottoir

40.09 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069038

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Amendements à la refonte de stationnement de l'arrondissement d'Outremont

40.10 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504057

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2020 qui aura lieu le dimanche 14 juin 2020 de 7 h à 12 h

40.11 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1196737001

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Lajoie entre les avenues Champagnieur et Hutchison et de l'avenue Hutchison, entre les avenues Lajoie et Van Horne, le dimanche 29 décembre 2019, de 14 h 30 à 16 h pour la tenue d'une procession pour un nouveau rouleau à la Torah et autorisant une dérogation à l'article 9 du règlement AO-204 (Règlement sur l'occupation

temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux), conformément à l'article 9.1 dudit règlement, afin de permettre l'utilisation de mégaphones lors de cet événement

47 – Urbanisme

47.01 Résolution d'urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1197397014

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1000, avenue Bernard quant à une demande d'occupation permanente du domaine public, et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public

47.02 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1197397009

Addenda - Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés aux 870-872, avenue McEachran; 1605, avenue Bernard; 387, chemin de la Côte-Ste-Catherine; 709, chemin de la Côte-Ste-Catherine; 745, avenue Champagneur; 1195, avenue Bernard; 5980, rue Hutchison; 87, avenue McCulloch; 794, avenue De l'Épée; 275, chemin de la Côte-Ste-Catherine; 1250, avenue Thérèse Lavoie-Roux; 53, avenue de Vimy; 771, avenue Rockland; 1541, avenue Van Horne; 80, avenue Claude-Champagne; 1000, avenue Bernard; 934, avenue Dunlop; 21, place du Vésinet. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Retirer de la résolution CA19 16 0414 l'adresse du 963, avenue Hartland ainsi que les réserves qui y sont attachées

47.03 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1197397015

Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés aux 963, avenue Hartland, 183, avenue Bloomfield, 881, avenue McEachran - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

47.04 Résolution d'urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1196359012

Rendre une décision par résolution pour l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood quant à une demande d'occupation permanente du domaine public par le propriétaire de l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1193489014

Prendre acte de la fin du mandat d'une membre du Comité Mobilité Durable et Sécuritaire

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1193489012

Nomination d'une élue à titre de membre et de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont

60 – Information

60.01 Information

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504055

Informar le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Arrivée du Père Noël » qui se tiendra le dimanche 8 décembre 2019, entre 10 h et 15 h, au Centre communautaire intergénérationnel (CCI)

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1195069036

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 17 septembre 2019

61.02 Dépôt

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1197397016

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 31 octobre 2019 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176

61.03 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de déclarations d'intérêt pécuniaires des conseillers de l'arrondissement d'Outremont

65 – Avis de motion des conseillers

65.01 Avis de motion des conseillers

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Motion d'une élue - Adhésion de l'arrondissement d'Outremont au programme d'accréditation « Municipalité amie des enfants »

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 41

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1192504054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 15 260 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation du projet Halte-garderie, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2019 - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Dépenses provenant de la Ville-Centre

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ACCORDER une contribution financière totale de 15 260 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation du projet Halte-garderie, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2019;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:01

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192504054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 15 260 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation du projet Halte-garderie, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2019 - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Dépenses provenant de la Ville-Centre

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2019, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux trois priorités d'intervention suivantes :

- Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
- Animer l'espace public durant toute l'année;
- Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet soit :

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

L'arrondissement d'Outremont s'est vu octroyé une enveloppe de 40 776 \$ pour soutenir la réalisation de projets locaux dans le cadre de la Politique de l'enfant 2019. Un projet a été présenté par l'arrondissement, dans le cadre de cette Politique. L'arrondissement a ainsi réalisé, au cours de la période estivale, un projet d'agriculture urbaine à la Bibliothèque Robert-Bourassa, incluant la mise en place d'un jardin urbain et la tenue d'activités d'animation destinées aux jeunes fréquentant le Camp de jour Parc Soleil d'Outremont, le budget du projet se chiffrait à 25 980,95 \$.

Le présent dossier recommande d'accorder un soutien financier totalisant la somme totale de 15 260 \$ (taxes incluses), pour la réalisation d'un des deux projets soumis, dans le cadre de la Politique de l'enfant, par l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille, en collaboration avec la Table Petite Enfance d'Outremont dont il est le fiduciaire, soit : le projet de Halte-garderie.

En ce qui a trait au projet de Pause parents-enfants (fin de semaine), considérant que le solde résiduel de l'enveloppe de 40 776 \$ octroyé à l'arrondissement ne permet pas d'accorder un soutien financier pour ces deux projets et considérant que l'arrondissement contribue déjà à ce projet via la contribution accordée par l'arrondissement à Outremont en Famille, la Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie recommande de ne pas accorder de soutien supplémentaire à ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0288 - 4 septembre 2019 : D'accorder une contribution financière totale de 8 187 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation des projets Halte-garderie et Ateliers pauses parents-enfants, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2018; D'approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière; D'autoriser le Maire et la Secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CM17 0166 - 20 février 2017 : Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CM16 0785 - 20 juin 2016 : Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

DESCRIPTION

Outremont en Famille est un organisme rassembleur voué au bien-être des familles d'Outremont. Il offre des services et activités aux grands et petits en les ralliant au cœur de leur communauté, et bonifie les services offerts aux familles d'Outremont par les institutions publiques. Le but étant d'encourager les familles à développer un fort lien d'attachement à leur quartier tout en soutenant celles qui en ont le plus besoin.

Outremont en Famille, en collaboration avec la Table Petite Enfance d'Outremont, dont il est membre fondateur et fiduciaire, soumet deux (2) demandes de soutien financier pour deux (2) projets dans le cadre du Plan d'action de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » (édition 2019).

Projet Ateliers pauses parents-enfants (fin de semaine)

Le projet d'Ateliers pauses parents-enfants cible les parents de très jeunes enfants qui découvrent les problèmes que posent leur nouvelle parentalité. Les ateliers pause permettent de se retrouver et de partager leurs expériences les uns avec les autres. C'est aussi l'occasion de participer à la stimulation de leur enfant, par le biais d'activités d'éveil proposées par les différents partenaires de la Table Petite Enfance Outremont. Les jeux de musique, de danse, ou encore la lecture de contes et les ateliers-marionnettes incitent l'enfant à explorer ses émotions, et pour les tout-petits de 2-3 ans, à les nommer. Les ateliers de fin de semaine sont proposés en réponse à une demande grandissante des parents de la communauté, notamment des parents dont les obligations professionnelles les retiennent loin de leur famille en semaine.

Outremont en Famille a créé la table de concertation Petite Enfance d'Outremont (TPEO) en 2015, qui rassemble 14 partenaires, soutenue par AVENIR D'ENFANTS. Outremont en Famille en tant que fiduciaire de la TPEO, présente au nom de la TPEO les présents projets.

Le projet d'Ateliers pauses parents-enfants (fin de semaine) a comme principaux objectifs :

- d'élargir l'offre à d'autres parents dont les enfants sont déjà inscrits et/ou à d'autres enfants pour qui c'est impossible d'assister aux ateliers sur semaine;
- proposer des ateliers visant l'éveil de l'enfant;
- travailler sur la gestion des émotions à travers diverses disciplines;
- outiller les parents et enrichir les interactions avec leur enfant;
- d'éviter les dépressions post-partum;
- de permettre des rencontres et du soutien entre personnes avec les mêmes défis;
- de favoriser la socialisation des enfants.

Le projet s'adresse aux familles avec enfants de 0 à 5 ans ainsi que les fratries.

Durée du projet : 17 semaines (du 1er janvier au 30 juin 2019)

Budget total du projet : 3 790 \$

Financement du projet par l'organisme : 300 \$

Financement du projet par l'arrondissement : 1 132 \$

Financement demandé - Politique de l'enfant : 2 358 \$

Financement recommandé - Politique de l'enfant : 0 \$

Considérant que le solde résiduel de l'enveloppe de 40 776 \$ octroyé à l'arrondissement ne permet pas d'accorder un soutien financier pour ces deux projets et considérant que l'arrondissement contribue déjà au financement de près de 30 % de ce projet via sa contribution annuelle à Outremont en Famille, la Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie recommande de ne pas accorder de soutien supplémentaire à ce projet.

Projet de halte-garderie

Donnant suite au projet pilote pour l'aménagement d'un espace sécuritaire et accessible à tous, au Centre Communautaire Intergénérationnel, afin de répondre à une demande importante de parents avec jeunes enfants désireux d'avoir un peu de répit, le projet de halte-garderie s'est révélé être un moyen pour les partenaires de soutenir et d'accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants, dans un environnement sécuritaire et accessible.

Avec ce projet, l'organisme souhaite pérenniser la halte-garderie pour les familles d'Outremont et d'être à l'écoute des besoins des usagers. Outremont en Famille propose

d'ouvrir la halte-garderie trois (3) demi-journées par semaine (3 h par ½ journée), soit un total de 9 heures par semaine.

L'ouverture pendant 3 demi-journées permet d'offrir une flexibilité d'horaire et de présence appréciable pour les parents.

Le projet a pour objectif de continuer de proposer aux parents de l'arrondissement une solution alternative de garde de leur enfant, notamment d'apporter un soutien supplémentaire aux familles vulnérables. L'objectif est de pérenniser ce service de qualité pour le bien-être des familles du quartier. L'organisme souhaite également pouvoir être en mesure de toucher une population plus large de familles vulnérables en développant ses partenariats avec des organismes dédiés et en ciblant ses communications.

Durée du projet : 44 semaines - Du 1er janvier au 31 décembre 2019

Budget total du projet : 20 577 \$

Financement du projet par l'organisme : 1000 \$

Financement du projet par l'arrondissement : 3 817 \$

Financement demandé - Politique de l'enfant : 15 760 \$

Financement recommandé - Politique de l'enfant : 15 260 \$

La Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie recommande de financer le projet de Halte-garderie pour un montant total équivalent au solde de l'enveloppe de l'arrondissement dédié au plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant, soit un montant total de 15 260 \$ (toutes taxes applicables incluses le cas échéant).

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal compte près de 300 000 enfants de 0 à 17 ans et se veut une ville inclusive, ouverte où il fait bon vivre. Ainsi, la Politique de l'enfant s'inscrit directement dans la perspective de refléter ces valeurs fondamentales. En effet, bien que Montréal soit une ville enviable internationalement par la qualité de vie qu'elle propose, des disparités de revenus et d'accès aux services persistent pour plusieurs enfants de son territoire.

Par l'adoption de la Politique de l'enfant, la Ville de Montréal a inscrit et pérennisé ses engagements envers les enfants. La Ville souhaite affirmer sa détermination à renforcer son action et son soutien dans toutes les sphères où elle peut, directement ou indirectement, contribuer à l'épanouissement des enfants. Le Plan d'action 2019 invite le milieu à poser des actions significatives afin soutenir la réalisation de projets locaux qui répondent aux besoins des enfants âgés de 0 à 17 ans et des familles issus de milieux défavorisés.

Le projet retenu, présenté par Outremont en Famille, concorde avec le Plan d'action 2019 et permettront de le mettre en oeuvre.

Le projet actuel s'inscrit dans les orientations de la Politique de l'enfant et respecte les priorités d'intervention de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire pour cette contribution financière a été transféré à l'arrondissement par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) dans le cadre du plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Imputation budgétaire :

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet participe à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Il rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet a fait l'objet de communication sur les plates-formes de l'organisme (site internet, facebook, etc.) et de l'arrondissement, en conformité avec le protocole de visibilité figurant à l'annexe 2 de la convention à intervenir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Halte-Garderie

Début du projet : 1er janvier 2019

Fin du projet : 31 décembre 2019

Remise du rapport final : 31 janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-13

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1192504056

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 5 246,41 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période du 1er septembre 2019 au 30 juin 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2018-2023) - Approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole - Dépense provenant de la Ville-Centre

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ACCORDER un soutien financier de 5 246,41 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période du 1er septembre 2019 au 30 juin 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2018-2023);

D'APPROUVER le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:08

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192504056

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 5 246,41 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période du 1er septembre 2019 au 30 juin 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2018-2023) - Approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole - Dépense provenant de la Ville-Centre

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Celle-ci sera prolongée jusqu'au 31 octobre 2018. À l'été 2018, une nouvelle Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) a été signée pour cinq ans, couvrant la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023, pour une somme totale de 44,75 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale,

d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0355 - 5 novembre 2018 : Accorder un soutien financier de 5 246 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période d'octobre 2018 à mars 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2018-2023); Approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; Autoriser le Maire et la Secrétaire substitut d'arrondissement à signer ledit protocole; Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG18 0440 - 23 août 2018 : Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CG18 0372 - 21 juin 2018 : Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018

CA16 16 0336 - 3 octobre 2016 : D'accorder un soutien financier de 10 492 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période d'octobre 2016 à mars 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2013-2017); D'approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA14 16 0398 - 1er décembre 2014 : D'accorder un soutien financier de 5 246 \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de Popote familles, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2013-2015); D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA13 16 0346 - 30 septembre 2013 : D'accorder un soutien financier de 5 246 \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de Popote familles, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole.

CA12 16 0315 - 5 septembre 2012 : D'accorder un soutien financier de 5 246 \$ \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de popote familles, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG12 0286 - 23 août 2012 : Approuver un projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Outremont en Famille est un organisme à but non lucratif accrédité par l'arrondissement d'Outremont. Il oeuvre dans le domaine enfance-famille principalement auprès des familles d'Outremont depuis l'automne 2009. L'organisme a comme objectif de :

- Contribuer au mieux-être des familles pauvres ou avec des enfants en valorisant le rôle parental et en favorisant le lien d'attachement parent-enfant par une approche globale, préventive et respectueuse.
- Briser l'isolement social des familles et des parents en offrant des occasions de rassemblement de même que des activités et des services destinés aux familles outremontaises, tels que des cours, des ateliers, des activités d'animation et de socialisation, etc.
- Défendre et promouvoir le mieux-être des familles de l'arrondissement d'Outremont.
- Développer des liens de partenariat avec les ressources du milieu afin de coordonner, bonifier et développer les offres de services offertes aux familles par les acteurs communautaires, institutionnels et politiques de l'arrondissement.

Le projet de Popote famille consiste à offrir, du 1er septembre 2019 au 30 juin 2020 , une quinzaine d'ateliers de cuisine collective pour les parents et les enfants de familles dans le besoin qui n'ont ni l'énergie, ni les ressources pour s'assurer d'une saine alimentation. Les ateliers se déroulent au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont qui est équipé d'une cuisine. Le projet permet aux parents de cuisinier, en toute convivialité, quatre (4) ou cinq (5) repas familiaux à chaque atelier. Le matériel culinaire, de même que les recettes et les ingrédients sont fournis aux participants.

Une halte garderie est gracieusement offerte sur place afin de permettre aux parents avec enfants en bas âge, notamment les familles monoparentales, de participer à la popote et de dégager les parents souhaitant apprendre les techniques et recettes, pendant que les enfants seront divertis par un animateur.

L'objectif est de faciliter l'apprentissage du bien manger, la socialisation des familles aux ressources financières limitées et de répondre au manque de connaissance des astuces culinaires, de temps et de motivation. Le projet vise également à offrir aux familles vulnérables des outils pratiques à intégrer à leur quotidien.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande d'accorder une somme totale de 5 246,41 \$ à Outremont en Famille pour la réalisation du projet de Popote-Famille.

La date de début du projet est antérieure à l'adoption du présent sommaire décisionnel en raison des nombreuses activités et des nombreux projets menés de front par l'organisme au cours de l'automne (fin des projets d'agriculture urbaine, projet présenté dans le cadre de la politique de l'enfant, parade des citrouilles, etc.)

JUSTIFICATION

Le projet de Popote-Famille vise la problématique de la sécurité alimentaire et du soutien à la famille. Les domaines d'intervention ciblés par le projet sont :

- La sécurité alimentaire;
- le soutien à la famille et à la petite enfance;
- le soutien à la vie communautaire.

L'arrondissement possède une cuisine appropriée pour ce genre d'activité au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) mais n'offre pas d'activité culinaire et sociale pouvant répondre à un tel besoin. Le projet Popote-Famille permettra aux familles vulnérables de cuisiner à moindre frais. Il permet également aux participants de se ressourcer au plan culinaire, tout en socialisant et en s'intégrant à la communauté.

Ce qui est particulier et qui distingue le projet de Popote famille des cuisines collectives traditionnelles est la participation des enfants aux ateliers.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que le projet déposé dans ce sommaire décisionnel est conforme aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) le MTESS confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 10 M \$ annuellement pour une période de cinq ans.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 5 246,41 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Soutien accordée en 2016 : Outremont en Famille - Projet Popote Famille 5 246 \$
Soutien accordée en 2017 : Outremont en Famille - Projet Popote Famille 5 246 \$
Soutien accordée en 2018 : Outremont en Famille - Projet Popote Famille 5 246 \$
Soutien recommandé en 2019 : Outremont en Famille - Projet Popote Famille 5 246,41 \$
Soutien projet global : 17 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet doit faire l'objet d'une décision dès le début du mois de décembre afin que les fonds puissent être engagés avant la fin de l'année 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1er septembre 2019 : Début du projet;
- 2 décembre 2019 : Présentation du dossier pour adoption au conseil d'arrondissement;
- 9 décembre : Signature de la convention;
- 30 janvier 2020 : Remise du rapport d'étape;
- 30 juillet 2020 : Remise du rapport final;
- 30 juin 2020: Fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Aissata OUEDRAOGO, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 20 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-13

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie

**Dossier # : 1196695032**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à l'agence Neptune Security Services inc. (Services de sécurités Neptune inc.) pour un montant total maximal de 925 451,42 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique d'Outremont (option A) pour une durée de 24 mois, soit du 6 décembre 2019 au 5 décembre 2021, incluant deux options de renouvellement de 12 mois chacune – Appel d'offres public 19-17630 (2 soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du surplus (décembre 2019) et du budget de fonctionnement (2020 - 2021) – Modifier la résolution CA19 16 0290 afin de prolonger la durée du contrat du 14 novembre au 20 novembre 2019 – Autoriser une dépense de 17 787,83 \$ pour couvrir les services de Neptune Sécurité Services inc. pour la période du 21 novembre au 5 décembre 2019 – Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

Je recommande :

Relativement à l'appel d'offres 19-17630 :

D'OCTROYER, à la firme Neptune Security Services inc. (Services de sécurités Neptune inc.) un contrat pour la fourniture de service de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique d'Outremont (option A) pour une durée de 24 mois, soit du 6 décembre 2019 au 5 décembre 2021 suite à l'appel d'offres public 19-17630;

DE NE PAS OCTROYER les options B-1 ou B-2 prévues à l'appel d'offres publics 19-17630, tel que le permet le devis;

D'AUTORISER une dépense totale maximale de 925 451,42 \$ (incluant les taxes) aux fins de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Relativement à la résolution CA19 16 0290 :

DE MODIFIER la résolution CA19 16 0290 afin de modifier la date de fin de ce contrat du 14 novembre au 20 novembre 2019.

Relativement à la période du 21 novembre au 5 décembre 2019

D'AUTORISER une dépense de 17 787,83 \$ (incluant les taxes) à la firme Neptune Security Services inc. (Services de sécurités Neptune inc.) pour couvrir les services de fourniture du personnel de la Sécurité publique pour la période du 21 novembre au 5 décembre 2019;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2019-11-29 14:44
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196695032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à l'agence Neptune Security Services inc. (Services de sécurités Neptune inc.) pour un montant total maximal de 925 451,42 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique d'Outremont (option A) pour une durée de 24 mois, soit du 6 décembre 2019 au 5 décembre 2021, incluant deux options de renouvellement de 12 mois chacune – Appel d'offres public 19-17630 (2 soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du surplus (décembre 2019) et du budget de fonctionnement (2020 - 2021) – Modifier la résolution CA19 16 0290 afin de prolonger la durée du contrat du 14 novembre au 20 novembre 2019 – Autoriser une dépense de 17 787,83 \$ pour couvrir les services de Neptune Sécurité Services inc. pour la période du 21 novembre au 5 décembre 2019 – Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Établie en 1979, la Sécurité publique d'Outremont joue un rôle de première ligne important auprès de la population de l'arrondissement. Ses principaux mandats sont l'assistance aux citoyens et l'application des règlements municipaux. Sont également mis de l'avant la protection des biens et la prévention du crime sans compter de nombreuses autres responsabilités supplémentaires.

Le dernier contrat visant la fourniture du personnel de la Sécurité publique (appel d'offres public 16-15261) a été octroyé le 1er août 2016, pour une durée de deux (2) ans, du 1er septembre 2016 au 31 août 2018, avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois supplémentaires. Cette prolongation a été octroyée et a pris fin le 31 août 2019.

En 2019, une réflexion s'est tenue quant au rôle et aux mandats assurés par ce service. Une consultation publique s'est tenue le 20 juin 2019, à la suite de laquelle la Direction s'est positionnée sur les enlèvements désirés pour ensuite, fin août 2019, mandater la soussignée afin de procéder à la révision complète du devis et prendre en charge l'appel d'offres, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement. Le présent dossier donne suite à ces démarches.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0251 - Octroyer un contrat à l'agence Neptune Security Services inc., pour la fourniture du personnel de la division de la sécurité publique de l'arrondissement

d'Outremont du 1er septembre 2016 au 31 août 2018 pour un montant maximum de 903 928,35 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres public numéro AO-16-15261 - Budget de fonctionnement (1163045003)

CA18 16 0235 - Autoriser la prolongation du contrat octroyé à l'agence Neptune Security Services inc. pour la fourniture du personnel de la division de la Sécurité publique d'Outremont du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, pour un montant maximal de 456 580,04 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du budget de fonctionnement (1186695024)

CA19 16 0290 - Octroyer à l'agence Services de sécurités Neptune (Neptune Security Services inc.) un contrat de gré à gré du 1er septembre au 31 octobre 2019, avec une prolongation possible du 1er au 14 novembre 2019, pour la fourniture du personnel de la Sécurité publique d'Outremont pour un montant total maximal de 92 147,07 \$ - Dépense provenant du budget de fonctionnement (1196695015)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat d'une durée de 24 mois à la firme Neptune Security Services inc. (Services de sécurités Neptune inc.) pour la fourniture du personnel de la Sécurité publique d'Outremont (officiers et patrouilleurs) pour un montant total maximal de 925 451,42 \$ (incluant les taxes).

Plus précisément, il prévoit la fourniture du personnel régulier suivant (correspondance à l'option A de l'appel d'offres) :

- 1 lieutenant - 40 h / semaine
- 1 sergent - 40 h / semaine
- 1 patrouilleur en tout temps - présence 24 h / 7 jrs

Il est important de noter que ce contrat assure la stabilité de l'équipe actuellement en fonction. Ainsi, notre Lieutenant (9 années d'expérience à la Sécurité publique d'Outremont) et notre Sergent (8 1/2 années d'expérience à la Sécurité publique d'Outremont) conserveront leurs fonctions au service des citoyens de l'arrondissement et l'ensemble des patrouilleur(se)s resteront également en poste. L'expérience de l'équipe actuelle constitue un avantage important que l'administration désire à tout prix conserver.

Afin d'évaluer le marché, nous avons prévu à l'appel d'offres 19-17630 une option B (divisée en deux) visant la présence d'un agent répartiteur à temps partiel ou à temps plein. Bien que cette option aurait été intéressante pour le service, considérant les coûts reliés et les disponibilités budgétaires, les options B-1 / B-2 ne seront pas octroyées.

En amont, considérant divers délais administratifs, dont certains hors du contrôle de l'arrondissement, il n'a malheureusement pas été possible de présenter ce nouveau contrat afin la fin de celui octroyé par le conseil via la résolution CA19 16 0290 le 15 août 2019, lequel couvrirait les services du 1er septembre au 14 novembre 2019. Nous demandons au conseil d'étirer ce contrat jusqu'au 20 novembre 2019 inclusivement, dans le respect du montant maximal prévu au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (RGC).

Considérant qu'afin d'assurer ce service en continu jusqu'à l'octroi, il était nécessaire de couvrir une période minimale du 21 novembre au 5 décembre 2019, une seconde demande de prix a été faite auprès de la firme à fin d'octobre. Le montant soumis est de 17 787,83 \$ pour couvrir cette période. Ce montant étant de moins de 25 000 \$, il est possible de donner ce contrat en respect des exceptions prévues à l'article 34 du RGC . Ceci se justifie également dans une optique de saine administration afin d'assurer la continuité d'un service

reconnu et apprécié par la population pour une très courte période de temps, soit celle entre l'ouverture des soumissions et l'octroi du contrat, avec 3 jours supplémentaires s'il était nécessaire de couvrir une transition entre deux agences différentes. Pour couvrir ce second contrat, une autorisation du conseil est requise afin d'octroyer cette dépense au surplus. Il s'agit d'une situation exceptionnelle, le budget de fonctionnement 2019 de la Sécurité publique n'ayant prévu que 8 mois de dépense contractuelle.

JUSTIFICATION

Afin de procéder à l'octroi d'un nouveau contrat encadrant le personnel de la Sécurité publique, la soussignée a revu l'ensemble du dossier et, après révision par le Service de l'Approvisionnement, l'appel d'offres public 19-17630 a été lancé dans SEAO le 30 octobre 2019. Trois (3) firmes ont pris le cahier des charges et trois (3) ont déposé une soumission, soit une participation de 100 % des preneurs. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 novembre 2019, à 13h30.

Les firmes suivantes ont déposés une soumission conforme. Voici les résultats de l'analyse des prix en fonction de l'estimé :

RÉSULTATS DE SOUMISSION – 19-17630			
SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Contrat Option A (avant taxes)	Total Option A (taxes incluses)
1	Neptune Security Services inc.	804 915,34 \$	925 451,42 \$
2	Groupe de sécurité Garda SENC	870 624,63 \$	1 001 000,67 \$
Estimation par la responsable du dossier		845 761,66 \$	972 414,47 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		-	963 226,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		-	4,08 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		-	75 549,25 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		-	8,16 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		-	- 46 963,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		-	- 4,83 %

Le troisième soumissionnaire, TITAN Sécurité (9270-6258 Québec inc.) a été déclaré non conforme par le Service de l'approvisionnement suite à l'analyse administrative et n'a donc pas été considéré dans le cadre de l'analyse technique ni dans l'évaluation du présent dossier.

Noter que l'estimé préparé par la soussignée l'a été en fonction des primes et salaires établis au dernier *Décret sur les agents de sécurité*, des primes prévues par l'arrondissement et d'un estimé approximatif des bénéfices marginaux applicables.

Étant donné ce qui précède, nous recommandons l'octroi du contrat à Neptune Security Services inc. (Services de sécurités Neptune inc.) pour la fourniture du personnel (patrouilleurs et officiers) de la Sécurité publique d'Outremont pour une durée de 24 mois, soit du 6 décembre 2019 au 5 décembre 2020 pour un montant total de 925 451,42 \$ (taxes incluses). Considérant les coûts reliés et les disponibilités budgétaires, aucune des options B-1 ou B-2 ne sera octroyée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contrat relatif à l'appel d'offres 19-17630 :

Contrat total pour 24 mois d'un montant de 925 451,42 \$ (incluant les taxes) - Voir l'imputation à l'intervention financière jointe au présent dossier - en résumé :

- 6 décembre au 31 décembre 2019 : imputation exceptionnelle au surplus (environ 32 916.19 \$ taxes incluses)
- 1er janvier au 31 décembre 2020 : imputation au budget de fonctionnement
- 1er janvier au 5 décembre 2021 : imputation à être prévue au budget de fonctionnement lors de la confection du budget 2021.

Prendre note qu'annuellement, un montant maximal de 30 000 \$ (avant taxes) est prévu pour des besoins supplémentaires ponctuels tel que, par exemple, la présence d'agents supplémentaires dans le cadre d'événements.

21 novembre au 5 décembre 2019

Voir l'imputation à l'intervention financière jointe au présent dossier - ce montant de 17 787,83 \$ (incluant les taxes) devra être imputé aux surplus libres de l'arrondissement.

Note générale

Dans le cadre global entourant la Sécurité publique, hormis le coûts du contrat du personnel (officiers / patrouilleurs), le budget de fonctionnement pour l'achat de l'équipement et des fournitures requises au fonctionnement du service réservé à la Sécurité publique en 2019 était de 173 400 \$. Cette somme est budgétée distinctement du contrat de fourniture du personnel de la Sécurité publique d'Outremont.

Notons également que l'achat des véhicules équipés qui sont entrés en service au début de 2019 est assumé à 100 % par le MRA et non par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra d'assurer la continuité du service de la Sécurité publique d'Outremont auprès des citoyens de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 6 décembre 2019

Fin du contrat : 5 décembre 2021

Ce contrat peut être renouvelé un maximum de deux (2) fois, pour une durée de douze (12) mois chacune. Le cas échéant, un dossier sera présenté au Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

Le : 2019-11-18



Dossier # : 1196695033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour un montant total maximal de 15 469,89 \$ (incluant les taxes) pour les services d'animation et d'encadrement d'une consultation publique en droit d'initiative entre décembre 2019 et mai 2020 – Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom du conseil – Dépense provenant du surplus

Je recommande :

D'OCTROYER, à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) un contrat pour l'encadrement et l'animation d'une consultation publique en droit d'initiative de décembre 2019 à mai 2020;

D'AUTORISER une dépense totale maximale de 15 469,89 \$ (incluant les taxes) aux fins de ce contrat;

D'APPROUVER le projet de convention à être signé entre le Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) et l'arrondissement;

D'AUTORISER la Directrice d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:11

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196695033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour un montant total maximal de 15 469,89 \$ (incluant les taxes) pour les services d'animation et d'encadrement d'une consultation publique en droit d'initiative entre décembre 2019 et mai 2020 – Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom du conseil – Dépense provenant du surplus

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 juin 2019, le greffe de l'arrondissement d'Outremont a reçu un projet de pétition en droit d'initiative dont le libellé final se lit comme suit : « *La politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont, en excluant toute question à caractère essentiellement budgétaire, incluant la tarification, conformément au paragraphe 3 de l'article 3 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)* ». Suite à la période de signatures, la pétition a été déposée le 24 septembre 2019 et validée comme étant conforme par le Greffe à l'intérieur du délai réglementaire. Se faisant, et tel que prévu à l'annexe B du *Règlement sur la charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)*, cette pétition conforme a pour effet de forcer la tenue d'une consultation publique. Un calendrier des préparatifs de la consultation publique a été rendu public le 4 novembre 2019.

Le Greffe de l'arrondissement a reçu le mandat de procéder a une demande de prix auprès d'organismes à but non lucratif afin d'octroyer un contrat visant l'encadrement et l'animation de cette consultation publique ainsi que la production du rapport prévu au règlement 05-056. Le présent dossier vise l'octroi du contrat suite à cette demande de prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0272 - 1196695012 - Prendre acte de la réponse de la secrétaire d'arrondissement relativement à la recevabilité d'un projet de pétition en vertu de l'annexe B du Règlement sur la charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) concernant la politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont
CA19 16 0419 - 1196695031 - Prendre acte de l'avis de la Secrétaire d'arrondissement relativement à la conformité de la pétition déposée le 24 septembre 2019 en vertu de l'annexe B du Règlement sur la charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) concernant la politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Le *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056), Annexe B, article 19, premier alinéa, prévoit que, dans le cadre d'une consultation publique sur un objet de compétence d'arrondissement, l'instance responsable de la tenue de cette consultation est le conseil d'arrondissement, l'une de ses commissions, tout comité ou groupe de personnes désignées, selon le choix du conseil concerné. Suite au processus de demandes de prix et après analyse de l'offre reçue, le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de gré à gré à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour un montant total maximal de 15 469,89 \$ (incluant les taxes) pour les services d'animation et d'encadrement d'une consultation publique en droit d'initiative entre décembre 2019 et mai 2020.

JUSTIFICATION

L'article 19 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056) prévoit que l'instance responsable de la consultation sera le conseil ou, selon son choix, une de ses commissions ou un comité ou groupe de personnes désignées.

Le Greffe de l'arrondissement a reçu mandat de la Direction d'approcher une liste de huit organismes à but non lucratif afin d'évaluer leur intérêt et leur capacité à prendre en charge l'encadrement et l'animation de la consultation publique ainsi que la rédaction du rapport requis en fin de processus.

Les firmes approchées sont les suivantes :

- Centre d'écologie urbaine de Montréal
- Communagir
- Convercité
- Coopérative de solidarité Niska
- Dynamo
- Grisvert
- L'Institut du nouveau monde
- Percolab

La demande de prix a été transmise le 18 novembre 2019 pour une réponse au plus tard le 26 novembre 2019, 14 h.

À l'expiration de ce délai :

- une (1) offre a été reçue;
- trois (3) organismes ont avisé le Greffe qu'ils ne déposeront pas d'offres en lien avec ce mandat.

Suite à la réception et à l'analyse de l'offre reçue, il est proposé de retenir l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers inc. (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) aux fins de ce mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'imputation à l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La conformité d'une pétition en droit d'initiative oblige la tenue d'une consultation publique en fonction des règles établies à l'annexe B du règlement 05-056. Cette consultation doit être tenue dans un délai raisonnable.

Afin d'assurer un encadrement adéquat et une prise en charge maximale du processus, il est préférable de faire appel à une firme externe afin d'encadrer et d'animer cette consultation publique en droit d'initiative.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

De nombreuses communications au fur et à mesure du processus sont prévues afin d'assurer de maximiser la transmission des informations relatives à cette consultation publique à l'attention des citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public relatif à la consultation publique : 3 janvier 2020

Consultation publique - partie 1 : 21 janvier 2020

Dépôt des mémoires : fin janvier - février 2020

Consultation publique - partie 2 : 19 février 2020

Dépôt du rapport final : mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment au *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056), Annexe B.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement



Dossier # : 1198358001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme "Îlot services-conseils en urbanisme inc." pour la production d'un document d'orientations de travail visant la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une dépense de 12 589,76 \$ (taxes incluses) à cette fin - Dépense provenant du budget de fonctionnement et sera transférée au poste budgétaire de Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux

IL EST RECOMMANDÉ:

D'octroyer un contrat de gré à gré au montant de 12 589,76 \$ (incluant les taxes) à la firme "Îlot services-conseils en urbanisme inc." pour la production d'un document d'orientations de travail visant la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont ;

D'autoriser une dépense de 12589,76\$ (incluant les taxes) à cette fin ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:12

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198358001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme "Îlot services-conseils en urbanisme inc." pour la production d'un document d'orientations de travail visant la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une dépense de 12 589,76 \$ (taxes incluses) à cette fin - Dépense provenant du budget de fonctionnement et sera transférée au poste budgétaire de Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la rénovation et la restauration des chalets de parcs, l'arrondissement d'Outremont doit s'assurer que le patrimoine et l'architecture sont respectés et que l'intervention s'intègre dans son environnement.

Afin de guider les interventions sur les chalets des parcs, il est recommandé d'octroyer un contrat de gré à gré pour la production d'un document intitulé "***Orientations de travail de restauration/rénovation des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont***" et qui comprend entre autres:

1. Liste des parcs ayant un chalet de parc (non un cabanon) avec localisation sur un plan et montage photos par parc;
2. Nom du concepteur du chalet et du parc, s'il y a lieu (architecte ou autres) et année de construction;
3. Fonctions antérieures et actuelles du chalet du parc;
4. Premier aperçu de la valeur architecturale, patrimoniale, sociale et symbolique de chacun des chalets de parc dans le contexte outremontais;
5. Identification sommaire des limitations à tout projet de restauration/rénovation de chacun des chalets de parcs: gabarit, architecture, fonction, règlement de zonage 1177;
6. Proposition d'étapes de travail permettant la mise en valeur optimale de chacun des chalets dans le cadre du processus d'approbation et d'émission d'un permis de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre du mandat pour la production du document: "***Orientations de travail de restauration/rénovation des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont***", la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont a besoin d'une expertise autant en urbanisme qu'en architecture. Suite à des références professionnelles, la firme "Îlot services-conseils en urbanisme inc." qui nous offre une expertise en architecture et en urbanisme a été sélectionnée pour faire le mandat.

JUSTIFICATION

Ce document sera le point de départ de toute intervention sur les chalets de parcs, pour par la suite, être présenté au CCU et au Conseil d'arrondissement. Parallèlement, il servira à informer les citoyens de ce grand projet de mise en valeur des chalets de parc de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense provenant du budget de fonctionnement et sera transféré au poste budgétaire de Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux suite à la résolution du conseil. L'offre de service s'élève à 12 589.76\$
Il s'agit d'un contrat de gré à gré qui, du au montant de la dépense, n'est pas encadré de façon particulière par la loi.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Les responsables de ce présent dossier ont également fait des vérifications quant à la conformité aux dispositions de l'article 117.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant le financement par les "Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux"

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1192504059

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une somme de 42 063,40 \$, taxes applicables incluses, à la firme Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2019 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER le versement d'une somme de 42 063,40 \$, taxes applicables incluses, à la firme Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2019;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, à même le budget de fonctionnement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:13

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192504059

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une somme de 42 063,40 \$, taxes applicables incluses, à la firme Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2019 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 mars 2014, le contrat intervenu entre l'arrondissement d'Outremont et la firme YMCA du Québec, pour l'administration, gestion et programmation de la piscine et de la pataugeoire John-F. Kennedy de l'arrondissement d'Outremont prenait fin. L'arrondissement a donc lancé, le 31 mars 2014, un appel d'offres public (# 14-13583) pour l'octroi du contrat de gestion de la piscine John-F. Kennedy.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a recommandé l'octroi du contrat à la firme Camp Sportmax inc. qui répondait à toutes les exigences de conformité et avait déposé la plus basse soumission au montant de 397 396,30 \$ (taxes incluses).

Le 6 février 2017, le conseil d'arrondissement adoptait la résolution CA17 16 0041 autorisant la prolongation du contrat avec la firme Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John.-F.Kennedy pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 7 mai 2017 au 6 mai 2018, le tout pour un montant total de 132 465,43 \$ (comprenant les taxes), conformément à l'appel d'offres public 14-13583 et autorisait le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges;

Le 15 janvier 2018, le conseil d'arrondissement adoptait la résolution CA18 16 0008 autorisant la prolongation du contrat avec la firme Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John.-F.Kennedy pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 7 mai 2018 au 6 mai 2019, le tout pour un montant total de 132 465,43 \$ (comprenant les taxes), conformément à l'appel d'offres public 14-13583 et autorisait le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges;

Le lundi 6 mai 2019, le conseil d'arrondissement la résolution CA19 16 0151 octroyait à Camp Sportmax inc. un contrat d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 6 mai 2019 au 6 mai 2022, pour un prix total de 397 396,30 (taxes incluses) pour l'administration, la gestion et la programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.-Kennedy (incluant

l'entretien préventif et l'intervention corrective).

Le cahier des charge du contrat prévoit que des redevances annuelles, équivalentes à 50 % des revenus perçus, excluant les taxes applicables, desquels sont soustraites les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, s'ajoutent aux sommes prévues au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0151 - 6 mai 2019 : D'octroyer au soumissionnaire, la firme Camp Sportmax inc., un contrat d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 6 mai 2019 au 6 mai 2022, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30 \$ (taxes incluses), conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public #19-17238 visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.-Kennedy (incluant l'entretien préventif et l'intervention corrective);

D'autoriser une dépense de 397 396,30 \$ (taxes incluses), dans le cadre de ce contrat;
D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50 % des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges;
D'imputer

cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CA18 16 0383 - 3 décembre 2019 : D'autoriser le versement d'une somme de 60 568,13 \$, taxes applicables incluses, à la firme Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2018;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement.

CA18 16 0008 - 15 janvier 2018 : D'autoriser, pour une période d'un (1) an, la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » (appels d'offres publics 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy, soit du 7 mai 2018 au 6 mai 2019;
D'autoriser une dépense de 132 465,43 \$, taxes incluses, pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme « Camp Sportmax inc. » représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA17 16 0475 - 18 décembre 2017 : D'autoriser le versement d'une somme de 59 974,71 \$, taxes applicables incluses, à la firme Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2017; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA17 16 0086 - 6 mars 2017 : D'autoriser le versement d'une somme totale de 4 111,51 \$ (taxes incluses), à la firme « Camp Sportmax Inc. » pour la prolongation des plages d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2017; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA 17 16 0041 - 6 février 2017 : D'autoriser la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » pour la gestion de la piscine John.-F.Kennedy pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 7 mai 2017 au 6 mai 2018, le tout pour un montant total de 132 465,43 \$ (comprenant les taxes), conformément à l'appel d'offres public 14-13583; D'autoriser à cette fin une dépense de 132 465,43 \$, comprenant les taxes); D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les

dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA16 16 0408 - 5 décembre 2016 : D'autoriser le versement d'une somme de 1 159,53 \$ (taxes incluses) à la firme « Camp Sportmax inc. » pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2016 et ce, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA16 16 0366 - 7 novembre 2016 : D'autoriser le versement d'une somme de 58 489,14 \$, incluant les taxes, à la firme « Camp Sportmax inc. » en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2016; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA16 16 0005 - 11 janvier 2016 : D'autoriser le versement d'une somme de 10 994,20\$ (taxes incluses) à la firme « Camp Sportmax inc. » pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015 et ce, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA15 16 0348 - 2 novembre 2015 : D'autoriser le versement d'une somme de 53 714,66 \$, sans taxes, à la firme « Camp Sportmax inc. » en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015, et ce, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Autoriser le versement d'une somme de 42 063,40 \$, taxes applicables incluses, à Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2019, et ce, à même le budget de fonctionnement. Tel que prévu au cahier des charges, tous les revenus engendrés par les services offerts à la piscine John-F.-Kennedy sont la propriété de la Ville. L'arrondissement verse à Camp Sportmax inc. une rémunération additionnelle équivalente à 50 % du total de ces revenus perçus (excluant les taxes applicables) moins les dépenses d'exploitation de la Ville encourues par l'arrondissement. Ces revenus représentent les entrées au bain libre, les abonnements saisonniers et les inscriptions aux cours de natation.

JUSTIFICATION

Respect des obligations contractuelles de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une somme de 42 063,40 \$ (taxes incluses) à Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2019, et ce, à même le budget de fonctionnement (voir tableau illustrant le détail des redevances en pièces jointes au présent sommaire).

Cette somme est établie selon le calcul suivant :

Les revenus de l'offre de services (excluant les taxes) – dépenses d'exploitation **X** 50%,
soit :

$(95\,578,80 \$ - 11\,452 \$) = 84\,126,80 \$ \times 50 \% = \mathbf{42\,063,40 \$}$

Imputation: 2418 0010000 302714 07153 54506 00000 0000 000000 000000 00000
00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités aquatiques de la piscine John-F.-Kennedy et de la pataugeoire rencontrent l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé. L'événement contribue à développer un sentiment d'appartenance à la collectivité s'inscrit dans la volonté d'assurer un développement durable dans un environnement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-26

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1195901025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'octobre 2019

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'octobre 2019.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:14

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1195901025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'octobre 2019

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période de mois d'octobre 2019

JUSTIFICATION

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane BELKASS
prepose(e) au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2019-11-18



Dossier # : 1195901026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de septembre et octobre 2019

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de septembre et octobre 2019.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:14

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195901026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de septembre et octobre 2019

CONTENU

CONTEXTE

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains biens et services.

Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville.

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels.
- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l'achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois de septembre et octobre 2019

JUSTIFICATION

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane BELKASS
prepose(e) au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2019-11-18



Dossier # : 1195901024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'octobre 2019

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois d'octobre 2019.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:14

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1195901024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'octobre 2019

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif / division du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane BELKASS
prepose(e) au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2019-11-18



Dossier # : 1193489013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2019

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2019

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:15

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193489013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1193489015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel; séances qui ont lieu dans la salle du conseil au 530 Davaar, Outremont.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:16

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193489015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19, ci-après appelée "L.C.V."), le conseil d'arrondissement doit fixer la date, l'heure et le lieu de chaque séance ordinaire du conseil d'arrondissement et ce à chaque année et en donner avis public (art. 320 L.C.V.).

Il y a donc lieu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement qui se tiendront au cours de l'année 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0382
CA17 16 0468

DESCRIPTION

L'article 319 L.C.V., indique que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

L'arrondissement doit donc fixer le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020, lequel fera l'objet d'un avis public conformément à l'article 320 L.C.V.

Conformément à l'article 2 du *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1), les séances ordinaires du conseil sont tenues à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar ou à tout autre endroit fixé par résolution. Également le conseil tient ses séances ordinaires conformément au calendrier adopté avant le début de chaque année civile.

Le calendrier suivant est proposé pour la tenue des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2020:

- Lundi le 13 janvier 2020
- Lundi le 3 février 2020
- Lundi le 2 mars 2020
- Lundi le 6 avril 2020
- Lundi le 4 mai 2020
- Lundi le 1er juin 2020

Jeudi le 2 juillet 2020
Mardi le 8 septembre 2020
Mardi le 13 octobre 2020
Lundi le 2 novembre 2020
Lundi le 7 décembre 2020

JUSTIFICATION

Art. 319, 320 L.C.V.
Art. 2 du *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public affiché à la mairie d'arrondissement ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption: 2 décembre 2019
Avis public à la mairie d'arrondissement
Affichage sur le site Internet de l'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1196695027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt - Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont - Révision des règles régissant la tenue des séances du conseil et abrogation du Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)

Je recommande :

D'ADOPTER le *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* .

Ce règlement a pour objet de réviser les règles encadrant la tenue des séances du conseil et d'abroger le *Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)*.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-01 11:45

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1196695027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt - Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont - Révision des règles régissant la tenue des séances du conseil et abrogation du Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)

CONTENU**CONTEXTE**

Dossier préparé à la demande de la Direction de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Révision complète des procédures encadrant la tenue des séances du conseil et abrogation du *Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)*.

JUSTIFICATION

Mise à jour des règles de fonctionnement des séances du conseil d'arrondissement. Vu l'ampleur des modifications, il y a lieu de remplacer le règlement AO-1 par un nouveau règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 4 novembre 2019

Adoption : 2 décembre 2019

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

Le : 2019-09-26



Dossier # : 1196695028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

Je recommande :

D'ADOPTER, avec changements, le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* .

L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:20

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1196695028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

CONTENU**CONTEXTE**

De légers ajustements ont été apportés suite à l'avis de motion et au dépôt du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil du 4 novembre 2019. Le présent addenda vise à joindre le projet de règlement finalisé.
Un comparatif des modifications est disponible dans le tableau joint au présent addenda.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERMélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1196695028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C -11.4) stipule que, sauf autrement prévu aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon les modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité. Il y a donc lieu d'adopter un règlement sur les tarifs de l'arrondissement pour l'exercice financier 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0385 - Adoption du Règlement AO-419 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) ».

DESCRIPTION

Adopter un nouveau règlement annuel sur les tarifs en remplacement du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419).

JUSTIFICATION

Les tarifs ont été révisés par l'administration et les directions. Une augmentation globale générale de 2 % a été apportée à la plupart des tarifs. La section de l'occupation du domaine a été modifiée de façon plus substantielle afin de coller à la réalité de ces dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2020 est tributaire de l'application de ces tarifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 4 novembre 2019
Adoption : 2 décembre 2019
Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

Le : 2019-10-15

**Dossier # : 1197397013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Laurier Ouest -Outremont a procédé, le 30 septembre 2019, à l'adoption de son budget 2020 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Laurier Ouest pour l'année 2020 doit atteindre 56 862 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2020, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont;

Il est proposé :

D'ADOPTER le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:21

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197397013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 4 novembre 2019, un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés par la résolution CA19 160411. Le taux de cotisation inscrit au projet de règlement déposé a été légèrement ajusté et est maintenant final. Voici un tableau expliquant les modifications apportées au taux de cotisation:

Catégorie d'établissement	Taux prévu - Règlement déposé à la séance du 5 novembre 2018	Taux final - Règlement pour adoption à la séance du 3 décembre 2018
Établissement d'entreprise d'un membre est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble dont l'adresse fait référence à la rue Laurier	1,016581 \$ le pied carré	1,00823 \$ le pied carré
Pour tout autre établissement	0,508290 \$ le pied carré	0,504118 \$ le pied carré

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1197397013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes*, R.L.R.Q., c. C-19, mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la Société de développement commercial (SDC) adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 octobre 2016, le *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333). Malgré le fait que l'article 37 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le budget de fonctionnement de la SDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 a été adopté lors de sa première assemblée générale du budget tenue le 30 septembre 2019. Une copie du budget et de l'extrait de procès-verbal de l'assemblée du budget sont jointes au présent dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, se chiffre à 56 069 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement d'Outremont d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 56 862 \$.

La société de développement commercial utilise comme base de cotisation la superficie du local commercial, mais d'autres critères sont aussi pris en considération, soit l'étage auquel est situé l'établissement d'affaires et la localisation de celui-ci, selon qu'il ait front sur

l'avenue Laurier ou sur une avenue transversale.

Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint à l'addenda de ce sommaire décisionnel. Les cotisations annuelles minimales et maximales par établissement sont quand à elles établies par la société de développement commercial.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et ville*, R.L.R.Q., c. C-19, et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333), la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont a tenu une assemblée générale, le 30 septembre 2019, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté le budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, dès le mois décembre 2019, le budget 2020 de la SDC Laurier Ouest - Outremont et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 100% de ses revenus anticipés pour l'année 2020. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement commercial inopérante en 2020 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Assumées par le secrétariat de l'arrondissement, selon les obligations prévues au *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 novembre 2019: avis de motion;
2 décembre 2019: adoption du règlement;
Entrée en vigueur: suite à l'adoption, avant le 31 décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-21

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1196695030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Ajout d'une obligation de prévoir un corridor de sécurité pour les piétons et cyclistes

Je recommande :

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* .

L'objet de ce règlement vise à incorporer, pour toute occupation du domaine public, l'obligation de maintenir en tout temps un corridor de sécurité minimal pour les piétons et cyclistes.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:22

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1196695030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Ajout d'une obligation de prévoir un corridor de sécurité pour les piétons et cyclistes

CONTENU**CONTEXTE**

Mandat reçu de la division Permis et inspection relativement à la gestion des occupations du domaine public.

La volonté de l'administration est d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes lors de l'occupation de trottoirs et/ou de pistes cyclables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Ajout de nouveaux articles au *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) afin de prévoir une obligation d'assurer, dans le cadre d'occupations du domaine public temporaire, périodique et permanente, un corridor de sécurité pour les piétons et cyclistes.

JUSTIFICATION

Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes lors de l'occupation de trottoirs et/ou de pistes cyclables en ajoutant une obligation pour les demandeurs d'une occupation du domaine public à assurer un corridor de sécurité minimal de 1,5 mètres permettant la circulation des piétons / des cyclistes.

Pour une piste cyclable bidirectionnelle, le corridor devra être de 1,5 mètre par direction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'insertion de cette mesure au règlement permettra d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes lorsqu'une occupation du domaine public a lieu sur ou près d'un trottoir ou d'une piste cyclable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 2 décembre 2019

Adoption : janvier 2020

Entrée en vigueur : janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

Le : 2019-11-18



Dossier # : 1195069042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Convertir la zone de débarcadère d'une durée maximale de 30 minutes en zone réservée pour les autobus scolaires devant l'école Paul-Gérin-Lajoie sise au 475, avenue Bloomfield

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:23

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195069042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Convertir la zone de débarcadère d'une durée maximale de 30 minutes en zone réservée pour les autobus scolaires devant l'école Paul-Gérin-Lajoie sise au 475, avenue Bloomfield

CONTENU

CONTEXTE

Le 07 novembre 2019, une demande a été déposée par la directrice de l'école Paul-Gérin-Lajoie exprimant le souhait de convertir la zone de livraison en zone de débarcadère devant son établissement scolaire sis au 475, avenue Bloomfield.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 12 novembre 2019, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de convertir la zone de stationnement d'une durée maximale de 30 minutes présente devant l'école sise au 475, avenue Bloomfield en zone de stationnement réservé aux autobus scolaires de 15 minutes de 8h à 10h et 15h à 18h du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin, tout en conservant la zone de livraison existante ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Avenue Bloomfield
 côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Saint-Viateur et un point situé à une distance de 25 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 8h à 16h du lundi au vendredi, excepté pour les livraisons, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le mardi, du 1^{er} avril au 30 novembre;

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 25 mètres au nord de l'avenue St-Viateur et l'entrée charretière de la propriété portant le numéro civique 475 : arrêt interdit de 8h à 10h et 15h à 18h du lundi au vendredi, excepté pour les autobus scolaires, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 10h à 12h le mardi, du 1er avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 25 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Coordonnateur circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1195069041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Ducharme

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:23

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1195069041**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Ducharme

CONTENU**CONTEXTE**

Le 08 octobre 2019, une demande a été déposée par une citoyenne exprimant le souhait de voir implanter un débarcadère réservé aux personnes à mobilité réduite près de sa résidence sise au 1295, avenue Ducharme.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 12 novembre 2019, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'implantation d'une zone de débarcadère réservé aux personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Ducharme devant le bâtiment sis au 1295, avenue Ducharme ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Avenue Ducharme
côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 7 mètres à l'est de l'avenue Outremont et un autre point situé à une distance de 2 mètres vers l'est : stationnement réservé en tout temps pour les personnes à mobilité réduite.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 22 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Coordonnateur circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1195069040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Stuart

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:23

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1195069040**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Stuart

CONTENU**CONTEXTE**

Le 08 novembre 2019, une demande a été déposée par une citoyenne exprimant le souhait de voir implanter un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite près de sa résidence sise au 1460, avenue Van Horne.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 12 novembre 2019, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'implantation d'un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur le côté ouest l'avenue Stuart le long de la façade latérale du bâtiment sis au 1460, avenue Van Horne ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

avenue Stuart
côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 10 mètres au sud de l'avenue Van Horne et une autre point situé à une distance de 5 mètres vers le sud : stationnement réservé en tout temps pour les personnes à mobilité réduite.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Coordonnateur circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1195069039

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Déplacement vers l'ouest de la zone de débarcadère existante sur le côté sud de l'avenue Duverger à l'ouest de l'avenue Outremont suite à la construction d'une saillie de trottoir

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:24

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1195069039**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Déplacement vers l'ouest de la zone de débarcadère existante sur le côté sud de l'avenue Duverger à l'ouest de l'avenue Outremont suite à la construction d'une saillie de trottoir

CONTENU**CONTEXTE**

Par souci d'améliorer la sécurité, une saillie a été construite sur le côté sud de l'avenue Duverger à l'ouest de l'avenue Outremont.

Puisqu'une zone de débarcadère était présente à cet endroit, il est nécessaire de modifier le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) pour glisser cette zone vers l'ouest afin de récupérer les espaces perdus.

Par ailleurs, la directrice de la garderie sise sur l'avenue Duverger a demandé de modifier les plages horaires du débarcadère comme suit de 7h à 9h30 et de 15h30 à 18h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Avenue Duverger
côté sud

stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 13,5 mètres de l'avenue Outremont et un point situé à une distance de 15 mètres vers l'ouest : stationnement excédant 15 minutes prohibé de 7h à 9h30 et de 15h30 à 18h du lundi au vendredi. De plus, stationnement prohibé de 10h à 12h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Coordonnateur circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1195069038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Amendements à la refonte de stationnement de l'arrondissement d'Outremont

Je recommande :

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419)* .

L'objet de ce règlement vise à

- Revoir le texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux ménages à faible revenus
- Revoir le texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux véhicules commerciaux
- Modifier les règles de stationnement sur le côté nord de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Outremont et Stuart

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:24

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195069038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Amendements à la refonte de stationnement de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer la compréhension de la procédure entourant l'émission des permis, certains amendements ont été apportés au Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) comme suit :

- Révision du texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux ménages à faible revenus
- Révision du texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux véhicules commerciaux

Par ailleurs, lors d'une rencontre avec les citoyens de l'avenue Lajoie, il a été demandé de remplacer la règle d'arrêt interdit existante sur le côté nord de la partie de cette avenue comprise entre les avenue Outremont et Stuart par une règle de stationnement prohibé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)

Permis de stationnement annuel pour les résidents

Toute demande de permis doit être accompagnée des pièces suivantes :

- a) une copie du certificat d'immatriculation du véhicule au nom du requérant ou, le cas échéant, tout autre document établissant qu'il est utilisateur du véhicule tel le contrat d'assurances, le contrat de location du véhicule ou, s'il s'agit d'un véhicule de l'employeur, une attestation de ce dernier à cet effet;
- b) une copie du permis de conduire du requérant;

c) deux documents qui émanent d'une société d'utilité publique ou d'une institution financière et qui attestent que le requérant réside dans le secteur déterminé.

Permis de stationnement annuel pour les ménages à faible revenu

Toute demande de permis doit être accompagnée des pièces suivantes :

a) une copie du certificat d'immatriculation du véhicule au nom du requérant ou, le cas échéant, tout autre document établissant qu'il est le principal utilisateur du véhicule tel le contrat d'assurances, le contrat de location du véhicule ou, s'il s'agit d'un véhicule de l'employeur, une attestation de ce dernier à cet effet;

b) une copie du permis de conduire du requérant;

c) une copie des avis de cotisation du ménage de l'année d'imposition précédente qui atteste que le ménage est à faible revenu selon la mesure de faible revenu établie par Statistique Canada ou, le cas échéant, une copie du carnet de réclamation pour les bénéficiaires de l'aide sociale;

d) les copies des cartes d'assurance maladie des enfants du ménage;

e) deux documents qui émanent d'une société d'utilité publique ou d'une institution financière et qui attestent que le requérant réside dans le secteur déterminé.

Permis de stationnement annuel pour les véhicules à l'usage d'un commerce de l'arrondissement

Toute demande de permis doit être accompagnée des pièces suivantes :

a) une copie du certificat d'immatriculation du ou des véhicule(s) ayant une plaque d'immatriculation commerciale et un lettrage permanent identifiant clairement le nom du commerce de l'arrondissement;

b) une copie du permis de conduire du propriétaire du commerce;

c) une copie du certificat d'occupation émis par l'arrondissement d'Outremont;

d) des photos d'ensemble du véhicule incluant :

i) le lettrage permanent identifiant clairement le nom du commerce de l'arrondissement;

ii) la plaque d'immatriculation commerciale.

Avenue Lajoie

côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Outremont et Stuart :
stationnement prohibé en tout temps.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 22 novembre 2019
Mélanie DINEL, 21 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Coordonnateur circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1192504057

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2020 qui aura lieu le dimanche 14 juin 2020 de 7 h à 12 h

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2020 », qui aura lieu le dimanche, 14 juin 2020, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur les diverses rues indiquées au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:25

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192504057

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2020 qui aura lieu le dimanche 14 juin 2020 de 7 h à 12 h

CONTENU

CONTEXTE

Le dimanche 14 juin 2020, de 7 h à midi, se tiendra la 8e édition de l'événement Foulée des Parcs dans l'arrondissement d'Outremont. Cette course familiale est organisée par l'organisme Outremont en famille, partenaire de l'arrondissement. Lors de la première édition, 1400 personnes ont participé à l'événement et le nombre de participants augmente d'année en année. L'organisme attends quelque 2000 participants cette année. La course est une activité simple, démocratique, peu coûteuse, facile à pratiquer qui est prisée par plusieurs résidents d'Outremont. La Foulée des Parcs encourage la pratique d'un sport et fait la promotion de l'activité physique. Cet événement rassembleur facilite le rapprochement des citoyens à travers les liens entre voisins et familles qui y participent.

La course sera à nouveau accréditée par la Fédération québécoise d'athlétisme, gage du sérieux de l'événement, tant en ce qui concerne la sécurité que la logistique. Elle figurera donc parmi les 250 courses à pied reconnues au Québec et fera l'objet de publicité sur tous des sites tels que Courrir.org, Fédération d'athlétisme Québec, Sportstats, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0056 - 4 février 2019 : Édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2019 », qui aura lieu le dimanche, 9 juin 2019, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur les diverses rues indiquées au sommaire décisionnel.

CA18 16 0015 - 15 janvier 2018 : D'édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2018 », qui aura lieu le dimanche, 10 juin 2018, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel; D'aviser l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement

CA16 16 0417 - 5 décembre 2016 : D'édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2017 », qui aura lieu le dimanche, 11 juin 2017, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel; D'aviser l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement

CA16 16 0012 - 11 janvier 2016 : D'édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2016 », qui aura lieu le dimanche, 12 juin 2016, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel; D'aviser l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement

CA15 16 0070 - 2 février 2015 : D'adopter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement La Foulée des Parcs 2015, qui aura lieu le dimanche, 21 juin 2015, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel.

CA14 16 0066 - 3 février 2014 : Adopter l'ordonnance numéro OCA14 160066, autorisant, dans le cadre de l'événement de la Foulée des Parcs 2014, qui aura lieu le dimanche 15 juin 2014, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses.

CA13 16 0042 - 4 février 2014 : D'autoriser l'occupation du domaine public, pour la tenue de la première édition de l'événement "La foulée des Parcs" le dimanche 16 juin 2013, selon le parcours prévu au cahier de charges de l'événement joint au dossier décisionnel; D'adopter l'ordonnance OCA13 160042 (pour publication à une date ultérieure) autorisant la fermeture à la circulation automobile des chemins publics indiqués au sommaire décisionnel, de 7 h à 12 h, le jour de l'événement.

DESCRIPTION

L'événement consiste en une course à pied sur quatre (4) parcours de distances différentes. Les distances offertes seront le 10 km, le 5 km, le 2 km et le 1 km ainsi qu'un « Défi famille » de 4 x 1 km. (Voir détails au cahier des charges en pièces jointes). Les parcours proposés sont les mêmes que l'an dernier (voir pièces jointes au dossier).

L'événement se terminera comme l'an dernier dans le parc Outremont, où des kiosques promotionnels seront aménagés et où l'événement prendra sa forme la plus familiale.

La logistique de cet événement étant importante, plusieurs directions de l'arrondissement, services de la ville et d'autres sociétés publiques et parapubliques seront sollicités. Lors des rencontres qui auront lieu jusqu'à la date de l'événement, nous inviterons des intervenants des directions et services suivants:

1. Service de la Sécurité publique d'Outremont
2. Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM)
3. Service de la sécurité incendie de la ville de Montréal (SIM)
4. Urgence-Santé (US)
5. Société de transport de la Ville de Montréal (STM)
6. Division des événements de l'arrondissement
7. Direction des services administratifs - communication de l'arrondissement
8. Autres intervenants pertinents à définir

Divers services seront sollicités pour le soutien opérationnel requis pour ce type de course :

1. Présence policière et de la sécurité publique pour le contrôle de la circulation;
2. Présence des services ambulanciers en cas de besoins;
3. Déviation des trajets d'autobus de la STM;
4. Réparation et nettoyage de la chaussée sur le parcours pour des raisons de sécurité;
5. Pose d'enseignes interdisant les stationnement sur le parcours;
6. Remorquage des véhicules en infraction;

7. Livraison de barricades de foule dans le parc Outremont et de cônes de circulation aux endroits identifiés;
8. Livraison de poubelles aux points de services sur le parcours et dans le parc Outremont;
9. Etc.

Liste des avenues qui seront fermées à la circulation afin de permettre la tenue de l'événement de la Foulée des Parcs 2019, qui aura lieu le dimanche 14 juin 2020, de 7 h à 12 h :

1. avenue Durocher, entre les avenues Bernard et Laurier;
2. avenue Querbes, entre les avenues Fairmount et Lajoie;
3. avenue De L'Épée, entre les avenues Bernard et Laurier;
4. avenue Bloomfield, entre les avenues Laurier et Lajoie;
5. avenue Champagneur, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
6. avenue Outremont, entre l'avenue Van Horne et le Chemin de la Côte-Ste-Catherine;
7. avenue Wiseman, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
8. avenue Stuart, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
9. avenue Dollard, entre l'avenue Lajoie et la limite Sud;
10. avenue McEachran, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
11. avenue Davaar, entre les avenues Bernard et Lajoie;
12. avenue Rockland, entre les avenues Bernard et Van Horne;
13. avenue Antonine-Maillet, entre les avenues Lajoie et Van Horne;
14. avenue Hartland, entre les avenues Kelvin et Van Horne;
15. avenue Ainslie, entre l'avenue Kelvin et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
16. avenue Lajoie, entre les avenues Dunlop et Davaar;
17. avenue Bernard, entre les avenues Hutchison et Rockland;
18. avenue St-Viateur, entre les avenues Hutchison et Wiseman;
19. avenue Elmwood, entre les avenues McDougall et Querbes;
20. avenue Fairmount, entre les avenues Bloomfield et Hutchison.

La fermeture de rue se fera le dimanche 14 juin 2020 de 7 h à 12 h, toutefois certains tronçons pourraient être rouverts à la circulation au cours de l'avant midi. Les véhicules stationnés illégalement sur le parcours seront remorqués.

JUSTIFICATION

Le Service des incendies de Montréal (SIM) et le SPVM ont autorisé l'événement.

- L'arrondissement offre le soutien pour ce type d'événement sur son territoire;
- Cet événement contribue à l'essor et à la visibilité d'Outremont dans la collectivité;
- Cet événement encourage la pratique d'un sport et fait la promotion de l'activité physique;
- Cet événement est rassembleur et favorise les liens de voisinage et les échanges intergénérationnel;
- Il s'agit d'un événement qui dynamise le quartier et attire une clientèle nombreuse aux commerces de l'avenue Bernard
- Les éditions 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 de la Foulée dans les Parcs ont connu un franc succès et attirées de nombreux participants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts liés à la présence de la sécurité publique ainsi que ceux relatifs aux services offerts par les différentes directions parties prenantes au dossier seront à la charge de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé. L'événement contribue à développer un sentiment d'appartenance à la collectivité s'inscrit dans la volonté d'assurer un développement durable dans un environnement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Fermeture à la circulation de plusieurs tronçons de rues;
- déviation de certains trajets d'autobus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organisateurs devront produire et distribuer un avis à l'ensemble des citoyens de l'arrondissement ainsi qu'aux commerçants. Le chargé de communication de l'arrondissement sera impliqué dans l'élaboration d'un plan de communication adapté à ce type d'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plusieurs rencontres auront lieu dans les semaines et mois qui viennent pour faire de cet événement un succès.

Le conseil d'arrondissement sera tenu au courant de l'évolution de l'événement.
Avis public de fermeture de rues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Frédéric - Ext PÉPIN, 19 novembre 2019
Sophie LABERGE, 19 novembre 2019
Pascale LEBEL, 14 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-14

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1196737001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Lajoie entre les avenues Champagneur et Hutchison et de l'avenue Hutchison, entre les avenues Lajoie et Van Horne, le dimanche 29 décembre 2019, de 14 h 30 à 16 h pour la tenue d'une procession pour un nouveau rouleau à la Torah et autorisant une dérogation à l'article 9 du règlement AO-204 (Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux), conformément à l'article 9.1 dudit règlement, afin de permettre l'utilisation de mégaphones lors de cet événement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Lajoie entre les avenues Champagneur et Hutchison et de l'avenue Hutchison, entre les avenues Lajoie et Van Horne, le dimanche 29 décembre 2019, de 14 h 30 à 16 h pour la tenue d'une procession pour un nouveau rouleau à la Torah;

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant une dérogation à l'article 9 du règlement AO-204 (Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux), conformément à l'article 9.1 dudit règlement afin de permettre l'utilisation de mégaphones.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:25

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196737001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Lajoie entre les avenues Champagnieur et Hutchison et de l'avenue Hutchison, entre les avenues Lajoie et Van Horne, le dimanche 29 décembre 2019, de 14 h 30 à 16 h pour la tenue d'une procession pour un nouveau rouleau à la Torah et autorisant une dérogation à l'article 9 du règlement AO-204 (Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux), conformément à l'article 9.1 dudit règlement, afin de permettre l'utilisation de mégaphones lors de cet événement

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'événement a été faite pour la tenue d'une procession accompagnant l'ajout d'un nouveau rouleau (scroll) à la Torah le dimanche 29 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser l'édition d'une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Lajoie entre les avenues Champagnieur et Hutchison et de l'avenue Hutchison, entre les avenues Lajoie et Van Horne, le dimanche 29 décembre 2019, de 14 h 30 à 16 h pour la tenue d'une procession pour un nouveau rouleau à la Torah et autorisant une dérogation à l'article 9 du règlement AO-204 (Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux), conformément à l'article 9.1 dudit règlement, afin de permettre l'utilisation de mégaphones lors de cet événement.

La procession débute au coin des avenues Lajoie et Champagnieur. Le groupe se dirigera ensuite vers Hutchison sur l'avenue Lajoie, au coin de Hutchison et Lajoie, les participants se dirigeront vers le nord sur Hutchison pour se rendre au coin des avenues Hutchison et Van Horne.

L'événement se déroulera de 14 h 30 à 16 h le dimanche 29 décembre 2019. La sécurité sera faite par Hatzoloh qui sera identifié par des vestes jaunes et ils seront aussi en charge d'assurer les premiers soins si nécessaire. L'organisation s'attend à avoir 500 participants lors de cet événement.

Il y aura diffusion sonore lors de l'événement de 14 h 30 à 16 h.

Partie prenante au dossier, le lieutenant Pépin de la Sécurité publique d'Outremont (SPO) recommande une fermeture de rue et l'installation de barrières Mills aux intersections. La présence de deux patrouilleurs serait également souhaitable, en complémentarité avec un service d'ordre du SPVM.

JUSTIFICATION

Ne pas octroyer l'accommodement dans ce cas équivaldrait à restreindre le droit à la libre pratique religieuse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Circulation entravée lors de l'événement sur le trajet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'événement fera l'objet de communication sur les plate-formes de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une description de l'événement sera envoyé au PDQ 26 afin qu'il soit informé et qu'il décide si un service d'ordre est nécessaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Frédéric - Ext PÉPIN, 19 novembre 2019
Sophie LABERGE, 18 novembre 2019
Pascale LEBEL, 18 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-19

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1197397014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1000, avenue Bernard quant à une demande d'occupation permanente du domaine public, et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public.

ATTENDU que motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397014;

Il est recommandé:

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble sis au 1000, avenue Bernard, tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Louis-Philippe Fouquette, minute 9208, dossier P71314 et préparé le 19 mars 2019.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:26

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197397014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1000, avenue Bernard quant à une demande d'occupation permanente du domaine public, et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de travaux de rénovation d'un édifice commercial situé au 1000, avenue Bernard dans le district Claude-Ryan de l'arrondissement d'Outremont, une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée afin de permettre l'occupation d'une partie de la ruelle (lot 1 513 157) par un escalier d'issue d'une superficie de 11,4 m2. Tel que stipulé à l'article 4 du Règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public, une autorisation mentionnée à l'article 2 est accordée par résolution du conseil pour une demande d'occupation permanente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

4 novembre 2019 : résolution CA19 160414 - Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au (...) 1000, avenue Bernard;(...). Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

DESCRIPTION

La demande vise l'occupation permanente d'une partie de la ruelle (lot 1 513 157) par un escalier d'issue à contrepoids dont les dimensions sont de 1,22 m x 9,38 m, pour une superficie totale de 11,4 m2. L'escalier constitue l'issue de secours du local situé au 2e étage du bâtiment commercial situé au 1000, avenue Bernard.

JUSTIFICATION

L'occupation permanente du domaine public par l'escalier d'issue est nécessaire afin d'assurer la mise aux normes du bâtiment situé au 1000, avenue Bernard. La localisation de l'escalier d'issue a été déterminée par le fait que le bâtiment est implanté à 100% du lot sur lequel il est situé. Il n'y a donc pas d'espace pour installer l'escalier ailleurs sur le lot. L'escalier à contrepoids sera en surplomb de la ruelle la majeure partie du temps puisque celui-ci ne sera utilisé qu'en cas d'urgence. Ainsi, sa présence affectera peu la fonctionnalité de la ruelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Revenus;

Conformément à l'article 74 du règlement sur les tarifs AO-419 en vigueur, des frais annuels équivalents à 15% de la valeur de la partie du domaine public occupée seront exigés du requérant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement du 2 décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Josée NOBERT, Outremont

Lecture :

Marie-Josée NOBERT, 18 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Le : 2019-11-11



Dossier # : 1197397009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 870-872, avenue McEachran; 1605, avenue Bernard; 387, chemin de la Côte-Ste-Catherine; 709, chemin de la Côte-Ste-Catherine; 745, avenue Champagneur; 1195, avenue Bernard; 5980, rue Hutchison; 87, avenue McCulloch; 794, avenue De l'Épée; 275, chemin de la Côte-Ste-Catherine; 1250, avenue Thérèse Lavoie-Roux; 53, avenue de Vimy; 771, avenue Rockland; 1541, avenue Van Horne; 80, avenue Claude-Champagne; 1000, avenue Bernard; 934, avenue Dunlop; 21, place du Vésinet. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

DE MODIFIER la résolution CA19 160414 afin de retirer le paragraphe suivant :

« **963, avenue Hartland:**

Avec les réserves suivantes :

- Le vitrage de la porte d'accès au sous-sol devra être carré et centré dans la partie supérieure ;
- La couleur des cadres de fenêtres devra être blanc ;
- Les fenêtres d'origine avec les carrés de plomb et les vitraux devront être conservées et une fenêtre dans les mêmes subdivisions à l'extérieur devra être superposée afin de les isoler. »

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:27

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197397009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 870-872, avenue McEachran; 1605, avenue Bernard; 387, chemin de la Côte-Ste-Catherine; 709, chemin de la Côte-Ste-Catherine; 745, avenue Champagneur; 1195, avenue Bernard; 5980, rue Hutchison; 87, avenue McCulloch; 794, avenue De l'Épée; 275, chemin de la Côte-Ste-Catherine; 1250, avenue Thérèse Lavoie-Roux; 53, avenue de Vimy; 771, avenue Rockland; 1541, avenue Van Horne; 80, avenue Claude-Champagne; 1000, avenue Bernard; 934, avenue Dunlop; 21, place du Vésinet. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONTENU**CONTEXTE**

Une erreur administrative s'est glissée dans la résolution CA19 160414. Le projet du 963, avenue Hartland passera en effet à la séance du conseil d'arrondissement prévue le 2 décembre 2019. La résolution doit donc être modifiée afin de retirer la mention de ce projet.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1197397009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 870-872, avenue McEachran; 1605, avenue Bernard; 387, chemin de la Côte-Ste-Catherine; 709, chemin de la Côte-Ste-Catherine; 745, avenue Champagneur; 1195, avenue Bernard; 5980, rue Hutchison; 87, avenue McCulloch; 794, avenue De l'Épée; 275, chemin de la Côte-Ste-Catherine; 1250, avenue Thérèse Lavoie-Roux; 53, avenue de Vimy; 771, avenue Rockland; 1541, avenue Van Horne; 80, avenue Claude-Champagne; 1000, avenue Bernard; 934, avenue Dunlop; 21, place du Vésinet. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Tous les projets de ce sommaire décisionnel ont fait l'objet d'une présentation à la séance spéciale du comité consultatif d'urbanisme du 18 septembre 2019 ou à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 2 octobre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Séance spéciale du 18 septembre 2019

Relativement à l'immeuble situé au 870-872, avenue McEachran:

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1910, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise des travaux effectués qui ne respectent pas le permis émis. Les travaux initiaux visaient le démantèlement d'une annexe et la construction d'un agrandissement arrière et d'une terrasse. Lors des travaux, la structure de l'agrandissement a été réduite en hauteur et le couronnement de briques en soldat a été abandonné. Sur la face arrière, une

fenêtre oscillo-battante carrée a été obturée. Sur la face latérale, une fenêtre fixe horizontale a été agrandie en porte patio avec Juliette. Une autre Juliette a été ajoutée à une fenêtre sur la face arrière existante. La terrasse a été construite avec une plus grande superficie que ce qui avait été autorisé. Une pergola et une clôture en bois ont été ajoutées, ainsi qu'une remise en bois avec toit en tôle.

Relativement à l'immeuble situé au 1605, avenue Bernard:

Le bâtiment est une résidence unifamiliale jumelée construite en 1926, non classé au répertoire Bisson. Les travaux sont en cour arrière, visibles de l'avenue Davaar.

Le projet vise la modification de la véranda et de la porte du balcon à l'étage, puis la construction d'une terrasse.

Le bâtiment existant est modifié par le remplacement de la porte du balcon par une porte d'aluminium avec vitrage dans les 2/3 supérieurs.

Les fenêtres de la véranda sont remplacées sur ses trois faces. Sur les faces latérales, la largeur des fenêtres est augmentée afin que les subdivisions soient de trois fenêtres verticales au lieu de quatre. Sur la face arrière, la largeur des subdivisions est également augmentée, passant de six à quatre sections. Cette face est de plus modifiée par l'abaissement de l'ouverture, l'ajout d'une imposte à trois sections avec une fenêtre à auvent à chaque extrémité d'une fenêtre horizontale fixe et le retranchement du 1/3 inférieur des ouvertures de part et d'autre d'une nouvelle porte vitrée. La partie retranchée est remplacée par une section de maçonnerie.

La nouvelle terrasse, d'une profondeur de 4,68 mètres, est constituée de planches de bois composite hydrofuge. Les garde-corps sont semblables à ceux du balcon à l'étage, c'est-à-dire en bois peint blanc avec barrotins de fer forgé noirs. Les marches de la terrasse sont constituées de MDF.

Relativement à l'immeuble situé au 387, chemin de la Côte-Ste-Catherine:

Le bâtiment est une résidence unifamiliale de deux étages construite en 1945, de catégorie 2 au répertoire Bisson.

Le bâtiment occupe le coin nord-est du chemin de la Côte-Ste-Catherine et de l'avenue Wiseman. Un agrandissement au bâtiment situé à l'arrière du côté de la rue Wiseman, ainsi que la terrasse ont été construits en 1991.

Lors du CCU du 4 septembre dernier, le CCU s'est montré favorable à la modification des fenêtres dans les mêmes ouvertures ainsi qu'avec la couleur grise choisie. Il s'est cependant montré défavorable à la terrasse proposée et au retrait des blocs de verre.

Le requérant souhaite maintenant retirer la terrasse de sa demande, qui comprend maintenant uniquement le remplacement de certaines fenêtres dans les mêmes ouvertures. Il conserve les blocs de verre, exceptés pour ceux du sous-sol qui sont remplacés par une fenêtre fixe. Autre information qui avait été omise au dernier CCU, le requérant repeindra également la porte de garage et les soffites du toit avec la couleur grise.

Relativement à l'immeuble situé au 709, chemin de la Côte-Ste-Catherine:

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construit en 1974, non classé au répertoire

Bisson.

Le projet vise le remplacement de portes et fenêtres dans les mêmes ouvertures. Les fenêtres sont en polychlorure de vinyle blanc et ne sont pas toujours remplacées par des fenêtres du même modèle que l'existant. Les portes d'entrée de la façade principale sont remplacées par des portes en acier avec panneau vitré givré dans le 2/3 supérieur, de couleur bleu foncé. Un agrandissement à l'arrière effectué sans permis fait également l'objet d'un remplacement de certaines fenêtres.

Relativement à l'immeuble situé au 745, avenue Champagneur:

Le bâtiment est un immeuble de trois logements construit en 1912, classé 3 au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement des garde-corps des deux balcons par des garde-corps de fer forgé noir d'un modèle similaire mais de plus grande hauteur (1,06 m au lieu de 0,91 m). Deux garde-corps en fer forgé noir sont ajoutés de part et d'autre de l'escalier d'entrée au rez-de-chaussée, alors qu'il n'y en avait pas auparavant.

Relativement à l'immeuble situé au 1195, avenue Bernard:

Le bâtiment est un immeuble de trois logements avec rez-de-chaussée commercial construit en 1942, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement des enseignes existantes sur les façades des avenues Bloomfield et Bernard par des enseignes similaires. Il s'agit d'enseignes en lettres d'acrylique détachées rétro éclairées avec des lumières DEL 6500k, posées à plat sur un bandeau d'aluminium peint rouge. Sur l'avenue Bloomfield, le bandeau d'aluminium se poursuit à la verticale jusqu'au sol le long de la vitrine.

On dénote plusieurs non-conformités, soient :

1. Le logo dépasse la hauteur maximale autorisée sur l'avenue Bloomfield (73,66 cm > 60 cm) et sur l'avenue Bernard (101,60 cm > 60 cm) ;
2. Les enseignes sont en saillie de plus de 25 cm (35 cm) ;
3. La superficie maximale autorisée n'est pas respectée (13,05 m² > 7 m²).

Relativement à l'immeuble situé au 5980, rue Hutchison:

Le bâtiment est un immeuble de trois logements classé 3 au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement des garde-corps en bois des balcons des 2^e et 3^e étages, par des garde-corps en fer forgé noir d'un modèle similaire à celui de l'escalier du rez-de-chaussée. Les colonnes actuellement en bois pleines sont remplacées par des prismes formés par des tiges de fer forgé.

Relativement à l'immeuble situé au 87, avenue McCulloch:

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1910, classé 2 au répertoire Bisson.

Le bâtiment a été agrandi à plusieurs reprises, notamment en 19XX (rallonge en pierre) et en 19XX (solarium).

Le projet vise deux sections du bâtiment, soit une rallonge en pierre adjacente à l'avenue Roskilde et un solarium à l'arrière du bâtiment.

Sur la rallonge de pierre, les fenêtres à carreaux de plomb sont retirées et installées sur la face intérieure de la construction. Une fenêtre à cadre d'aluminium noir est posée dans les ouvertures à l'extérieur afin de protéger les fenêtres à carreaux.

Sur le solarium, les deux fenêtres à droite de la porte sont modifiées par le retranchement de la partie inférieure au profit de sections de maçonnerie avec allèges de pierre, s'alignant avec la fenêtre à gauche de la porte. Les cadres des ouvertures sont maintenant noirs. La porte est modifiée par une porte à cadrage métallique avec panneau vitré.

Relativement à l'immeuble situé au 794, avenue De l'Épée:

Le bâtiment est un immeuble mixte de 28 logements avec rez-de-chaussée commercial, construit en 2005, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement de deux enseignes à plat par des enseignes de même format posées au même endroit, dans des matériaux identiques, soient de l'aluminium avec lettrage en acrylique. Les luminaires en cols de cygne sont modifiés pour des luminaires continus en saillie.

Relativement à l'immeuble situé au 275, chemin de la Côte-Ste-Catherine:

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1911, classé 3 au répertoire Bisson. Le bâtiment a une façade secondaire sur l'avenue McDougall.

Le projet vise la modification de trois portes et dix fenêtres dans les mêmes ouvertures. Les nouvelles portes sont en aluminium beige et reprennent les modèles existants. Les vitraux de l'une des portes seront conservés et réintégrés à la nouvelle porte.

Les nouvelles fenêtres sont en aluminium brun commercial. Pour la plupart, les fenêtres restent du même modèle que l'existant, soient à guillotine. Certaines fenêtres, notamment celles à l'étage des façades McDougall et est, sont modifiées pour des fenêtres à quatre subdivisions. Une des fenêtres à guillotine est remplacée par une fenêtre à auvent sur la façade est.

Les fenêtres non remplacées sont peintes en brun commercial.

Séance régulière du 2 octobre 2019

Relativement à l'immeuble situé au 1250, avenue Thérèse Lavoie-Roux:

Le projet de construction d'un bâtiment principal résidentiel et commercial au 1250, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, a été approuvé par le conseil d'arrondissement à la séance du 5 novembre 2018 (résolution CA18 16 0366).

La présente demande vise à apporter les modifications suivantes à la toiture du bâtiment :

- 1) Ajouter un ascenseur permettant d'accéder au toit, auquel est jumelé un vestibule. Les murs extérieurs de cette construction hors toit sont recouverts d'un mur rideau ainsi que de panneaux métalliques de couleur blanche. Ces panneaux métalliques sont notamment utilisés sur la façade principale ;
- 2) Déplacer le vestiaire, la cabine d'essayage et le local d'entretien de la piscine vers le mur faisant face à la diagonale piétonne (zone PA-22) ;
- 3) Augmenter la superficie de la terrasse sur le toit, en ajoutant notamment un cheminement piéton permettant d'accéder à l'ascenseur. La terrasse et les cheminements sont recouverts de dalles de béton de couleur gris pâle ;
- 4) Augmenter la superficie de l'espace « plage » autour de la piscine, à même la superficie de la terrasse. Cet espace est recouvert de béton de couleur gris pâle ;
- 5) Ajouter des jardins en bacs sur la terrasse et le long des cheminements piétons.

Relativement à l'immeuble situé au 53, avenue de Vimy:

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1919, non classé au répertoire Bisson. La dépendance, un abri automobile, a été construite en 1959.

Lors de la séance du 4 septembre 2019, le comité a demandé à revoir le projet sur la base des éléments suivants :

Renoncer au bois composite au profit d'un matériau plus noble tel le bois teint naturel ;
Le bois composite est remplacé par le bois

Prévoir des luminaires encastrés à faible luminosité de façon à éviter la pollution lumineuse chez les voisins ;
Les luminaires sont à faible luminosité

Retirer la fenêtre dans la paroi latérale et installer un matériau ajouré ;
Une persienne remplace maintenant la fenêtre

Les garde-corps du balcon du 2^e étage devraient être centrés par rapport à son plancher ;
Les garde-corps sont centrés

Afin de mieux intégrer la terrasse au bâtiment, un concept plus organique ou un alignement avec le bâtiment existant devrait être proposé.
Le spa est maintenant rectangulaire et les escaliers sont parallèles avec le bâtiment

Relativement à l'immeuble situé au 771, avenue Rockland:

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1920, non classé au répertoire Bisson.

Lors de la séance du 4 septembre 2019, le CCU avait recommandé favorablement le projet, avec certaines réserves, notamment en lien avec la hauteur des lucarnes qui devait être abaissée.

Le requérant souhaite demander une modification à la réserve relative à la hauteur des lucarnes. En effet, il serait difficile de les abaisser, car les ouvertures servent d'issue afin

d'accéder à la thermopompe sur le toit et elles ne peuvent donc pas être réduites en taille. D'abaisser la hauteur des lucarnes en conservant la taille des fenêtres impliquerait des travaux de plus grande envergure au toit. Ainsi, afin d'adoucir la ligne du toit, le requérant propose maintenant de relier les deux lucarnes au centre.

Pour ce qui est du matériau, les lucarnes seront plutôt recouvertes de cuivre, tel que certains détails sur le toit comme les colins et les gouttières.

Les fenêtres seront quant à elles en aluminium.

Relativement à l'immeuble situé au 1541, avenue Van Horne:

Le bâtiment est un immeuble mixte de seize logements avec rez-de-chaussée commercial construit en 1928, non classé au répertoire Bisson. Le commerce visé est dans le local le plus à l'est du bâtiment.

Le projet vise l'ajout de trois enseignes sur le bâtiment, soit une à plat en lettres détachées d'acrylique au-dessus de la vitrine, une circulaire en saillie en acrylique à gauche de la vitrine et une collée sur la porte de la vitrine. Deux luminaires sont ajoutés sur l'entablement de part et d'autres de l'enseigne à plat et un col de cygne est ajouté par-dessus l'enseigne en saillie.

On dénote une non-conformité, soit la présence de trois enseignes au lieu d'un maximum de deux.

Relativement à l'immeuble situé au 80, avenue Claude Champagne:

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1928, classé 3 au répertoire Bisson.

Le projet vise l'ajout d'un escalier avec garde-corps en cour latérale nord afin d'accéder à une porte au rez-de-chaussée. L'escalier proposé est en bois peint bleu merle tel que certains autres éléments sur le bâtiment, tels les cadres de fenêtres, les portes et la clôture.

Relativement à l'immeuble situé au 1000, avenue Bernard:

Le bâtiment est un immeuble commercial construit en 1940, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise des modifications à l'enveloppe et à l'affichage du bâtiment.

Au rez-de-chaussée sur la rue Hutchison, la porte de sortie de secours est modifiée. Sur la façade donnant sur l'avenue Bernard, une boîte de dépôt est retirée et ajoutée sur la façade côté rue Hutchison, à côté de la porte, en remplacement d'une ouverture qui est réduite en taille.

L'enseigne de la banque est modifiée par un bandeau ainsi qu'un boîtier lumineux de plus petites dimensions. Des luminaires verts sont ajoutés afin d'éclairer les pilastres de la façade.

À l'étage sur la ruelle, une nouvelle issue de secours et un escalier en tubes d'acier galvanisé peint noir sont ajoutés, en remplacement d'une fenêtre. Au rez-de-chaussée sur la ruelle, la porte coulissante est retirée.

Relativement à l'immeuble situé au 934, avenue Dunlop:

Le bâtiment est une résidence construite en 1923, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement d'une fenêtre par une porte dans une ouverture agrandie, au rez-de-chaussée de la façade latérale sud. La porte choisie est en acier taupe avec panneau vitré dans le 2/3 du haut.

Relativement à l'immeuble situé au 21, place du Vésinet:

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1930, classé 3 au répertoire Bisson.

Lors de la séance du 5 décembre 2018, le CCU a demandé à revoir le projet avec les orientations suivantes :

- La fenêtre devrait être remplacée par une ou des fenêtres guillotine avec carrelage de couleur blanche tel que l'existant avec une allège en béton, sans être un modèle de fenêtre en baie ;
- Les plans d'architecture devront concorder avec la réalité.

Le projet modifié vise de nouveau le remplacement dans la même ouverture d'une fenêtre par une fenêtre en baie au 2^e étage de la façade arrière, en projection d'une trentaine de centimètres, d'une hauteur inférieure à la hauteur de la fenêtre en baie proposée initialement.

La fenêtre en baie à trois sections comporte deux fenêtres latérales à battant avec carrelage extérieur ainsi qu'une fenêtre centrale fixe à trois subdivisions, avec carrelage extérieur dans le 1/3 supérieur. La fenêtre en baie est en aluminium blanc avec toiture en pente et jupe avec caissons.

JUSTIFICATION

À la séance spéciale du 18 septembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour les adresses suivantes:

Relativement à l'immeuble situé au 870-872, avenue McEachran, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que les modifications à la façade arrière sont compatibles avec le concept original du bâtiment ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 1605, avenue Bernard, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que la terrasse s'intègre au quartier en terme de formes, niveau de détails et apparence des matériaux ;

CONSIDÉRANT que les interventions sur le bâtiment existant mettent en valeur ce dernier de par la rythmique des ouvertures et les détails architecturaux ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

Afin de conserver une harmonie entre les trois faces de la véranda, ajouter une imposte sur ses faces latérales, dans la continuité de celle qui est proposée sur la face arrière.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 387, chemin de la Côte-Ste-Catherine, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale exceptionnelle du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les blocs de verre retirés sont peu visibles de la rue;

CONSIDÉRANT que la couleur des fenêtres met en valeur les éléments distinctifs du bâtiment ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 709, chemin de la Côte-Ste-Catherine, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que les modèles de portes et fenêtres choisis sont compatibles avec le bâtiment et s'intègrent au secteur ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Utiliser l'aluminium comme matériau pour les cadres de fenêtres, au lieu du PVC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 745, avenue Champagneur, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que le garde-corps s'agence dans sa matérialité, sa forme et sa couleur avec le bâtiment et la rue et se rapproche du concept original ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la suggestion suivante :

- Tel que montré dans les plans d'origine, les garde-corps des balcons pourraient inclure une colonne en bois dans les coins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 1195, avenue Bernard, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que la taille de l'enseigne est imposante par rapport aux enseignes existantes dans le secteur et par rapport à la surface de la façade ;

CONSIDÉRANT la haute luminosité des DEL choisies ;

CONSIDÉRANT que l'enseigne est très similaire à celle qui a été autorisée en 2003 ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- L'enseigne ne devra pas être rétro éclairée.

Avec la suggestion suivante :

- En tenant compte du revêtement en dessous de l'enseigne, le bandeau d'aluminium vertical pourrait être retiré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 5980, rue Hutchison, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre dans la rue et qu'il est compatible dans son matériau et ses détails avec le bâtiment existant ;

CONSIDÉRANT la perte d'une caractéristique architecturale qui pourrait être d'origine ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Conserver et restaurer les colonnes, tel que pour le balcon à l'arrière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 87, avenue McCulloch, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que les interventions mettent en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre au bâtiment et à l'environnement ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 794, avenue De l'Épée, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que les enseignes sont pratiquement identiques à l'existant et qu'un PIIA pour le plan d'affichage a été approuvé pour l'immeuble en 2006 ;

CONSIDÉRANT que les enseignes sont conformes au zonage ;

CONSIDÉRANT que les sources lumineuses sont dirigées uniquement vers les enseignes ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 275, chemin de la Côte-Ste-Catherine, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que certaines fenêtres choisies diffèrent du modèle d'origine ;

CONSIDÉRANT que la couleur brune choisie ne s'intègre pas adéquatement au bâtiment ;

CONSIDÉRANT les composantes d'origine du bâtiment ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Peindre les cadres des fenêtres en beige ;
- Choisir des nouvelles fenêtres à guillotine.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

À la séance régulière du 2 octobre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour les adresses suivantes:

Relativement à l'immeuble situé au 1250, avenue Thérèse Lavoie-Roux, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'accessibilité universelle de la terrasse et des autres installations prévues sur la toiture ;

CONSIDÉRANT que les constructions hors toit présentent une architecture s'intégrant à celle du bâtiment, notamment au niveau du choix des matériaux, de leur qualité et de leur couleur ;

CONSIDÉRANT que des aires végétalisées sur la terrasse ainsi que l'utilisation de matériaux contribuent à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 53, avenue de Vimy, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que le projet rehausse la qualité du bâtiment et de la cour ;

CONSIDÉRANT que la plupart des interventions reprennent les éléments architecturaux d'origine ou à prédominance dans le secteur ;

CONSIDÉRANT que la terrasse s'intègre mieux au bâtiment de par ses formes, ses couleurs et ses matériaux ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Le balcon au deuxième étage devra s'aligner avec les colonnes de la terrasse du rez-de-chaussée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 771, avenue Rockland, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que les lucarnes proposées brisent le profilé de la toiture, mais s'intègrent sommes tout bien à l'environnement et au bâtiment puisqu'elles sont peu perceptibles ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 1541, avenue Van Horne, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que les enseignes à plat respectent les critères du PIIA ;

CONSIDÉRANT que l'éclairage proposé nuit à l'ambiance de la rue et crée une pollution lumineuse ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- L'éclairage devra être retiré du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 80, avenue Claude Champagne, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que l'escalier constitue une amélioration face à l'escalier existant ;
CONSIDÉRANT que le projet s'intègre aux éléments architecturaux du bâtiment ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 1000, avenue Bernard, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que les modifications s'intègrent généralement bien au bâtiment et à l'environnement ;
CONSIDÉRANT que l'escalier d'issue s'intègre moins bien, de par sa matérialité et sa forme ;
CONSIDÉRANT que les interventions relatives à la nouvelle image de marque pourraient être davantage dans la sobriété ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Opter pour des barrotins métalliques au lieu du treillis pour l'escalier de secours ;
 - Retirer la pellicule verte, le revêtement vert de l'alcôve, l'éclairage architectural et opter pour un boîtier non lumineux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 934, avenue Dunlop, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que projet s'intègre à la façade latérale par ses matériaux, ses détails, sa couleur et son alignement ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 21, place du Vésinet, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT les améliorations apportées au projet en lien avec les dimensions et le niveau de détails ;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre au bâtiment par son matériau, sa couleur et ses détails ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture modifiée n'est pas d'origine ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- Les dossiers ont fait l'objet d'une recommandation lors de la séance spéciale du CCU du 18 septembre 2019 et de la séance régulière du CCU du 2 octobre 2019.

Étapes à réaliser:

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Le : 2019-10-21



Dossier # : 1197397015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 963, avenue Hartland, 183, avenue Bloomfield, 881, avenue McEachran - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séances régulières du 6 novembre 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397015

Il est recommandé :

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

963, avenue Hartland:

Avec la réserve suivante :

- Reprendre les dimensions et proportions des carrés de plomb existants pour les nouvelles fenêtres.

183, avenue Bloomfield:

Avec les réserves suivantes :

- La balustrade du nouveau garde-corps doit être de la même couleur que les panneaux perforés ;
- Une section de panneau perforé doit être ajoutée sous la balustrade débutant au bas de l'escalier.

881, avenue McEachran:

Avec la réserve suivante :

- Installer une fenêtre avec cadre en aluminium.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:27

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197397015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relaivement aux immeubles situés au 963, avenue Hartland, 183, avenue Bloomfield, 881, avenue McEachran - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Tous les projets de ce sommaire décisionnel ont fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Séance du 6 novembre 2019

Relativement à l'immeuble situé au 963, avenue Hartland:

Le bâtiment est un duplex construit en 1927, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise la modification des portes et fenêtres au logement du 2^{er} étage du bâtiment, ainsi que la porte du sous-sol sur la façade latérale.

Lors de la séance du 2 octobre 2019, le CCU a notamment demandé à conserver les carrés de plomb et à favoriser le blanc pour la couleur des cadres de fenêtres.

Les requérants ont accepté les recommandations quant à la couleur et à la porte du sous-sol. Il souhaitent cependant installer des fenêtres à carrés de plomb intégrés.

Relativement à l'immeuble situé au 183, avenue Bloomfield:

Le bâtiment est l'ancien presbytère de l'église Saint-Viateur, construit en 1959 et classé 2 au répertoire Bisson.

Le projet vise à mettre aux normes le bâtiment en vue de l'implantation d'une garderie, notamment en créant une nouvelle issue de secours à l'arrière du bâtiment et en rehaussant le garde-corps de l'escalier principal.

Lors de la séance du 2 octobre 2019, le CCU a souhaité revoir le projet sur les bases suivantes :

- Afin de conserver la caractéristique d'origine du bâtiment, l'intervention sur le mur arrière devra privilégier l'utilisation des briques existantes.
- Le nouveau garde-corps devra soit :
 - a) Mettre en valeur le garde-corps d'origine telle une toile de fond, c'est-à-dire un panneau plein ou perforé reprenant les couleurs du bâtiment ou ;
 - b) Reprendre les caractéristiques du garde-corps existant, en remplacement de ce dernier.

Le garde-corps choisi respecte l'option a), par l'ajout d'un garde-corps en panneau métallique perforé beige.

Le requérant confirme par ailleurs que la brique sera réutilisée à l'arrière.

Relativement à l'immeuble situé au 881, avenue McEachran:

Le bâtiment est un triplex construit en 1924, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement d'une fenêtre coulissante dans la rallonge à l'arrière au 3^e étage par une fenêtre comportant trois guillotines avec impostes, en PVC blanc.

JUSTIFICATION

À la séance du 6 novembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour les adresses suivantes:

Relativement à l'immeuble situé au 963, avenue Hartland, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que le coloris prédominant dans le secteur pour les cadres de fenêtres est dans des teintes de blanc, incluant pour les bâtiments de typologie semblable ;

CONSIDÉRANT que les fenêtres qui remplacent les fenêtres originales conservent les dimensions, les proportions et le carrelage de celles-ci, permettant de préserver l'aspect global du bâtiment ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Reprendre les dimensions et proportions des carrés de plomb existants pour les nouvelles fenêtres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 183, avenue Bloomfield, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT la nécessité de l'ajout d'une issue, compte tenu du changement d'usage du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que l'intervention à l'arrière est peu visible de la rue et que ses matériaux sont compatibles avec le bâtiment ;

CONSIDÉRANT que le nouveau garde-corps de l'escalier principal met en valeur le garde-corps existant, lequel constitue un élément distinctif du bâtiment ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- La balustrade du nouveau garde-corps doit être de la même couleur que les panneaux perforés ;
- Une section de panneau perforé doit être ajoutée sous la balustrade débutant au bas de l'escalier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Relativement à l'immeuble situé au 881, avenue McEachran

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre de par sa couleur et ses subdivisions ;

CONSIDÉRANT que les proportions et alignements se rapprochent de celles du voisin et permettent d'unifier la façade ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Installer une fenêtre avec cadre en aluminium

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- Les dossiers ont fait l'objet de la séance du CCU du 6 novembre 2019.

Étapes à réaliser:

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2019.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Le : 2019-11-18



Dossier # : 1196359012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution pour l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood quant à une demande d'occupation permanente du domaine public par le propriétaire de l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public

Attendu le sommaire décisionnel 1196359012 qui spécifie l'historique du dossier;
Il est recommandé:

D'autoriser par résolution pour l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood la demande d'occupation permanente du domaine public par le propriétaire de l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:27

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196359012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution pour l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood quant à une demande d'occupation permanente du domaine public par le propriétaire de l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé dans le Règlement AO-48, à l'article 4, une autorisation mentionnée à l'article 2 est accordée par résolution du conseil pour une demande d'occupation permanente.

Le 1er juin 2017, à la suite d'une inspection, la DAUP a constaté que des murets avaient été construits sur le domaine public. Un avis d'infraction a alors été signifié au propriétaire en main propre le 13 juin 2017.

Un permis a été octroyé le 22 septembre 2016 pour effectuer des travaux d'aménagement extérieur sous le numéro 300579255-16.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Oui, refus du Conseil, voir résolution CA17 16 0376.

DESCRIPTION

Les deux murets longent l'allée pour se rendre au garage. Ceux-ci sont faits de pierre et ils sont perpendiculaires à la rue jusqu'au trottoir. Le muret de droite soit à l'est a 3,72 mètres de longueur et celui de gauche soit à l'ouest a 3,75 mètres de longueur. Tous deux ont une superficie de 1.2 mètre carré. Ils sont situés à environ 43 centimètres du trottoir.

Selon la lettre du requérant, le muret du côté est (gauche) du stationnement apparaissait sur le plan d'aménagement paysager qui a été présenté pour l'obtention des permis. Selon lui, ce muret est nécessaire pour retenir le terrain du côté du voisin.

Le muret du côté ouest quant à lui n'apparaissant pas sur le plan d'aménagement et a été construit après avoir constaté que les racines du gros arbre situé dans l'emprise devaient être protégées. Par ailleurs, selon le requérant, le niveau du sol était difficile à évaluer lors de la conception du plan d'aménagement. Ainsi, la construction de ce muret a permis de refaire le talus gazonné et de conserver le niveau existant ainsi que de protéger les racines de l'arbre existant.

Le plan présenté à la demande numéro 300579255-16 démontre qu'un muret en pierre de 0" à 24" était prévu, cependant étant donné que ce muret était le prolongement de l'allée

d'accès, le permis avait quand même été délivré sans faire de mention allant à l'encontre des plans.

JUSTIFICATION

Autoriser une occupation permanente du domaine public afin de permettre l'empiètement de deux murets en cour avant, le tout tel que montré au plan daté du 29 juin 2017 préparé par monsieur Louis-Philippe Fouquette, a.g. et portant le numéro de minute 7109.

La preuve que le propriétaire détient une assurance responsabilité dont le montant peut-être fixé par l'autorité compétente, mais qui à défaut doit permettre au requérant d'assumer son entière responsabilité, devra être déposé à la DAUP à la suite d'une autorisation favorable du conseil d'arrondissement dans le délai prescrit par celui-ci.

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine est favorable à la demande d'occupation du domaine public puisque ces murets sont de petites dimensions, ne sont pas étranger à ce que l'on retrouve ailleurs sur le territoire et ne gêneront pas les opérations courantes de déneigement. Il faut cependant noter que l'arrondissement se dégage de toute responsabilité en cas de bris.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Remise en état des murets lors des travaux s'il y a lieu. et frais relatifs à l'occupation du domaine public selon les dispositions du règlement sur les tarifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

na

IMPACT(S) MAJEUR(S)

na

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisés :

- 22 septembre 2016 : Émission du permis pour effectuer l'aménagement paysager;
- 1er juin 2017 : Inspection par la DAUP
- 13 juin 2017 : Avis d'infraction signifié en main propre par la DAUP;
- 26 juillet 2017 : Demande d'occupation permanente du domaine public par le propriétaire;
- 5 septembre 2017: refus par le Conseil de la demande via la résolution CA17 16 0376;

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2019;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire et la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La demande d'approbation déposée afin d'occuper de façon permanente le domaine public est recevable selon les dispositions du Règlement A-48

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François MELOCHE
Chef de division / permis et inspections

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



Dossier # : 1193489014

Unité administrative responsable : Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Prendre acte de la fin du mandat d'une membre du Comité Mobilité Durable et Sécuritaire

PRENDRE ACTE de la fin de mandat de Madame Francine Sabourin au Comité Mobilité Durable et Sécuritaire.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:28

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1193489014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la fin du mandat d'une membre du Comité Mobilité Durable et Sécuritaire

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à prendre acte de la fin de mandat d'une membre du Comité Mobilité Durable et Sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0163 - Modification de la résolution CA18 16 0050 et nomination des membres des comités du conseil
CA18 16 0050 - Appels de candidatures et mandats des comités du conseil
CA18 0026 - Créer quatre (4) comités de citoyens pour l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Prendre acte de la fin de mandat d'une membre du Comité Mobilité Durable et Sécuritaire.

JUSTIFICATION

Les membres des comités étant nommés par le conseil, il y a lieu de prendre acte de la fin de mandat de Madame Francine Sabourin suite à sa démission du Comité Mobilité Durable et Sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1193489012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination d'une élue à titre de membre et de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont

DE NOMMER la conseillère Valérie Patreau à titre de membre et de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)* de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:28

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193489012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination d'une élue à titre de membre et de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 18 du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)*, ci-après appelé "le règlement", le vice-président du comité est choisi par le conseil de l'arrondissement. Par ailleurs, le mandat de membre du CCU est de deux ans et ce mandat est renouvelable (art. 7.1 du règlement).

Comme le mandat de la conseillère Valérie Patreau, membre et vice-présidente du CCU, vient à son terme en décembre 2019, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro CA17 16 0498, adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire du 18 décembre 2017, il est donc requis de demander au conseil de procéder au renouvellement de sa nomination à titre de membre et de vice-présidence du CCU et ce, pour une durée de deux ans, soit du 2 décembre 2019 au 2 décembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0498

DESCRIPTION

Nomination d'une conseillère à titre de membre et de vice-présidente du CCU

JUSTIFICATION

Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2), art. 7.1 et 18

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1192504055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Arrivée du Père Noël » qui se tiendra le dimanche 8 décembre 2019, entre 10 h et 15 h, au Centre communautaire intergénérationnel (CCI)

Il est recommandé :

D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Arrivée du Père Noël » qui se tiendra le dimanche 8 décembre 2019, entre 10 h et 15 h, au Centre communautaire intergénérationnel (CCI).

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:29

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192504055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Arrivée du Père Noël » qui se tiendra le dimanche 8 décembre 2019, entre 10 h et 15 h, au Centre communautaire intergénérationnel (CCI)

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, au début du mois de décembre, l'arrondissement d'Outremont célèbre l'arrivée du temps des fêtes en permettant aux enfants de l'arrondissement d'accueillir le père Noël et de prendre des photos avec lui. Cet événement se déroulera le dimanche 8 décembre 2019 , entre 10 h et 15 h, au centre communautaire intergénérationnel (CCI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0426 - 2 octobre 2017 : le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Arrivée du père Noël » qui se tiendra le dimanche 3 décembre 2017, entre 10 h et 15 h, au Centre Communautaire Intergénérationnel (CCI)

CA16 16 0393 - 7 novembre 2016 : Informer le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Arrivée du père Noël », qui se tiendra au Centre Communautaire Intergénérationnel, le dimanche 4 décembre 2016, entre 10 h et 15 h.

CA 15 16 0366 - 2 novembre 2015 : D'informer le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Arrivée du père Noël », qui se tiendra au Centre Communautaire Intergénérationnel, le samedi 5 décembre 2015, entre 10 h et 15 h.

DESCRIPTION

L'événement « Arrivée du père Noël » aura lieu le dimanche 8 décembre 2019, de 10 h à 15 h, au CCI et se déroulera en trois parties :

La première partie consiste à se rendre dans les différents parcs d'Outremont avec le Père Noël et ses lutins et à recueillir les lettres des enfants pour ce dernier. Le père Noël fait cinq arrêts au total, 2 pour récupérer les lettres aux places Kate-McGarrigle et Marcelle-Ferron, 2 pour récupérer les lettres aux parcs Beaubien et Joyce et la dernière au parc Irma-Levasseur. C'est à cet endroit que les enfants, leurs parents et une partie de l'équipe d'animation les attendent avant de se diriger au CCI pour la prise de photo. Le premier arrêt a lieu à 9 h 45 et le tout devrait se terminer vers 10 h 45.

La deuxième partie consiste à une prise de photo, avec le père Noël, par un photographe professionnel dans l'une des salles du CCI décorée pour l'occasion. Les photos sont gratuites. En plus de la prise de photo, il y a du maquillage, de l'animation, un violoneux,

des artisans locaux et de la nourriture de prévue dans une ambiance festive dans les salles de banquet. Ces activités ont lieu de 10 h à 14 h.

La troisième partie consiste en une période de patin libre avec le père Noël, la mère Noël et leurs lutins de 13 h 30 à 14 h 50. Le patinage en famille sera accompagné de musique de Noël.

Cet événement aura lieu encore cette année en collaboration avec l'organisme Outremont en famille.

JUSTIFICATION

L'événement annuel permet de tisser des liens avec les citoyens de l'arrondissement, il est très prisé par la communauté outremontaise et constitue un incontournable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'événement est financé à même le budget des événements publics. La présence d'un agent de la sécurité publique durant le parcours du père Noël dans les parcs d'Outremont est nécessaire pour assurer la sécurité des participants s'agglomérant aux différents arrêts.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Utilisation des 4 salles de banquet pendant 2 jours complets
- Utilisation pendant 2 h 20 de la patinoire pour l'activité

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social fera promotion de l'événement à travers ses différentes plate-formes et organismes. L'arrondissement fera la publicité de l'événement dans les journaux locaux et le site de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-14

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1195069036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 17 septembre 2019

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 17 septembre 2019.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:29

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1195069036**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 17 septembre 2019

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'objet du présent sommaire est le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 17 septembre 2019.

JUSTIFICATION

Dépôt du compte rendu pour information.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Coordonnateur circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-25

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1197397016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 octobre 2019 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176.

DÉPÔT de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont pour le mois d'octobre 2019 tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et les certificats* (1176).

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-11-29 08:30

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197397016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 octobre 2019 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176.

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que prévu à l'article 3.6.2 du règlement 1176 concernant les permis et les certificats, voici le rapport sur la liste des permis et certificats émis et refusés, pour la période du 1er au 31 octobre 2019 inclusivement.

Le présent dossier est soumis au conseil d'arrondissement pour information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

L'objet du présent sommaire est le dépôt de la liste des permis et certificats émis par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 2 décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire et la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François MELOCHE
Chef de division / permis et inspections

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-14

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine